

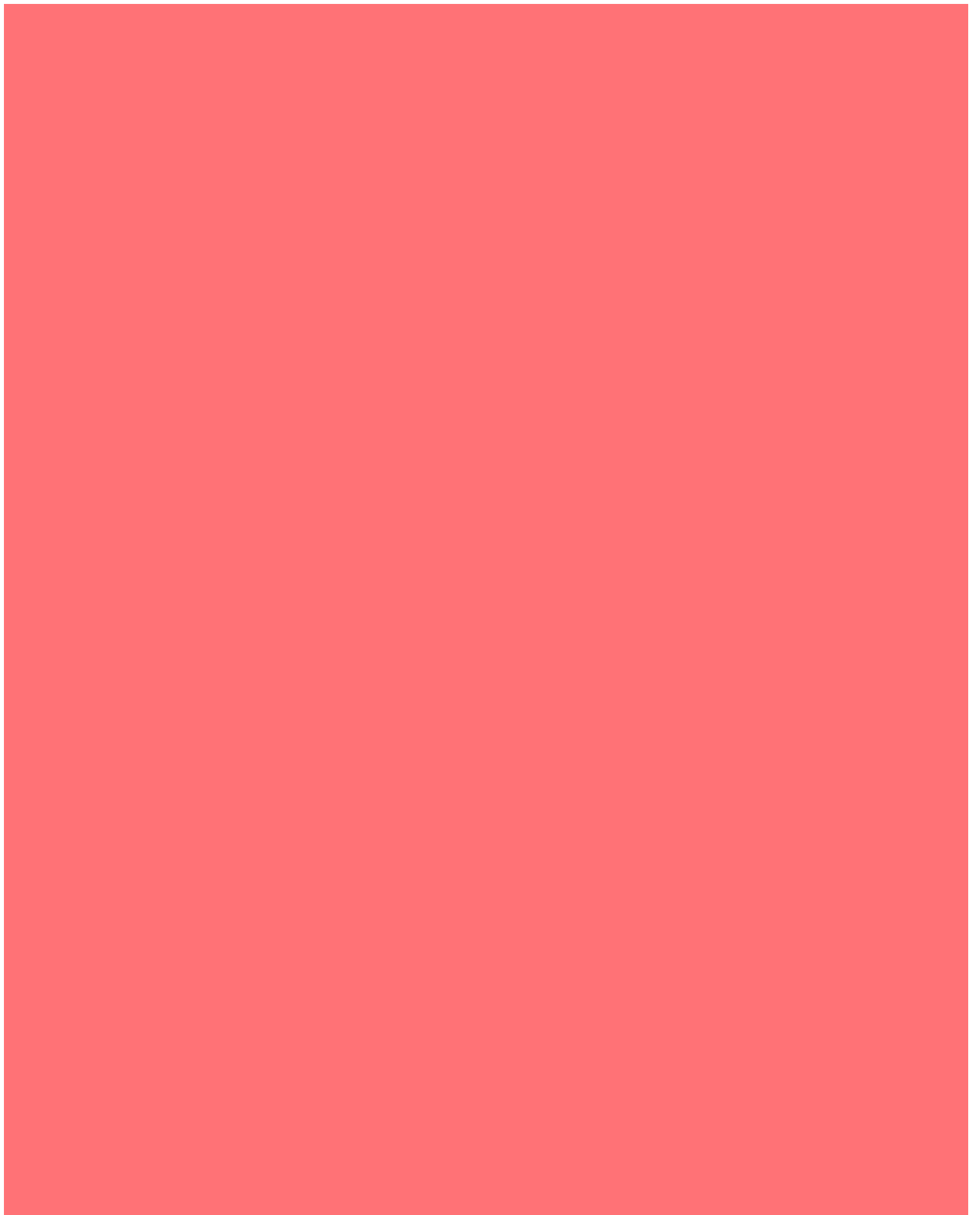
---

Le spectacle  
musical  
et de variété  
en France

---

2016|17

# RAPPORT



# PRODISS

*Développer  
Transmettre  
Fédérer*

---

Depuis 1984,  
le PRODISS est le syndicat national  
du spectacle musical et de variété  
dont la mission est de représenter,  
promouvoir et défendre les intérêts  
de ses adhérents.

Le PRODISS regroupe aujourd'hui près de  
350 entrepreneurs de spectacles œuvrant  
dans le domaine des variétés,  
des musiques actuelles  
(jazz, musiques populaires,  
comédies musicales, etc.)  
et des spectacles d'humour.

Producteurs de spectacles,  
diffuseurs, salles et festivals,  
les adhérents du PRODISS représentent  
l'ensemble de la chaîne de création  
et de diffusion d'un spectacle.

---

Rapport d'activité  
du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

## L'ESPRIT DU LIVE

---

Un secteur de femmes et d'hommes unis par la passion de leur métier, où la dimension collective rassemble, et dont le cœur est l'artiste. Un ensemble unique d'acteurs associés autour de projets artistiques : producteurs de spectacles, diffuseurs en régions, salles de spectacles et festivals. Une force qui réside dans la pluralité et la diversité artistique, animée par le désir d'innovation et d'entrepreneuriat. Des démarches, des paris audacieux et ambitieux. Un monde plus rapide, plus agile, plus global, où les frontières tombent, où les entrepreneurs de spectacles sont en première ligne pour faire face à ces défis. Un remarquable dynamisme économique avec des recettes de billetterie affichant une croissance moyenne de 6% par an depuis 2012 et des dizaines de millions de spectateurs accueillis annuellement. Un secteur attractif et attirant dans toute la France.

350 entrepreneurs du PRODISS, développeurs de culture partagée, révélateurs d'artistes, promoteurs d'expériences collectives, défenseurs de la création et de la diversité, employeurs mais aussi accompagnateurs de l'innovation créative sur le fil des envies du public. L'alliance réussie de la culture, de la créativité et de l'industrie.

---

## LES VALEURS DU PRODISS

---

### ÊTRE VISIONNAIRE ET TRANSMETTRE

Parce que nous avons la culture de la scène et la passion d'en promouvoir les intérêts, nous représentons l'esprit du secteur, en faisant bouger les lignes avec toute l'énergie mobilisatrice qui permet de Faire.

### CULTIVER L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPER L'EXCELLENCE

Grâce à notre plateforme d'innovation et de travail, nous réunissons, accompagnons et organisons le développement de la scène musicale et de variété.

### FÉDÉRER ET PRÉPARER L'AVENIR

Parce que nous sommes une organisation représentative au niveau national, au rayonnement d'une ambition partagée par nos entreprises, pour la diversité des projets artistiques qu'elles défendent.

---



# SOMMAIRE

du rapport  
d'activité

## **AVANT-PROPOS**

Billet d’humeur du président du PRODISS	<i>Page 8</i>
Gouvernance et organisation	<i>Page 10</i>
Avant-propos de la direction générale	<i>Page 13</i>
Réinventer l’expérience adhérent	<i>Page 16</i>
Initiatives 2016 / 2017	<i>Page 20</i>

## **PANORAMA DU PRODISS**

Les adhérents du PRODISS	<i>Page 27</i>
Représentativité du syndicat dans le secteur	<i>Page 30</i>
Les missions du PRODISS	<i>Page 31</i>

## **CAHIER DE TENDANCES**

Culture et Compétitivité : 10 propositions pour une politique d’avenir du spectacle vivant	<i>Page 36</i>
Éco du live	<i>Page 38</i>
Maison de la musique	<i>Page 40</i>
Accueil du public — Focus sur la sûreté	<i>Page 42</i>
Compétitivité à l’export — Libérer le potentiel	<i>Page 44</i>
Renforcer — Le pari gagnant du crédit d’impôt	<i>Page 48</i>
Transmettre — Un gage d’avenir	<i>Page 50</i>

## **ANNEXES**

La liste des adhérents	<i>Page 54</i>
Les mandats du PRODISS	<i>Page 58</i>



## BILLET D'HUMEUR

---

**UNE FOIS DE PLUS, CETTE ANNÉE, LA DYNAMIQUE CRÉATIVE  
DE NOS MÉTIERS A PERMIS LA RENCONTRE DE MILLIONS DE SPECTATEURS  
AVEC LEURS ARTISTES.**

**PRODUCTEURS, DIFFUSEURS, FESTIVALS ET SALLES DE SPECTACLES,  
NOUS FORMONS ENSEMBLE UNE INDUSTRIE CULTURELLE PUISSANTE,  
NOUS METTONS NOTRE EXPERTISE ET NOTRE SAVOIR-FAIRE  
AU SERVICE DES TALENTS QUE NOUS PRODUISONS SUR SCÈNE.**

Avec un chiffre d'affaires global de 4,3 milliards d'euros pour le spectacle musical et de variété, nos spectacles créent des retombées économiques considérables : pour 1 euro créé par nos entreprises, 1 euro supplémentaire est généré auprès des prestataires et dans l'économie touristique, au cœur des territoires. Le 1<sup>er</sup> panorama du spectacle musical et de variété que nous avons réalisé cette année avec le cabinet EY révèle ainsi le poids de notre industrie dans l'économie française.



Où la Culture est une force, et nous en sommes des architectes. En cultivant notre proximité avec les artistes et nos publics, nous construisons du lien social et participons au rayonnement culturel de la France au-delà de nos frontières.

La France est riche d’industries culturelles et créatives exceptionnelles, dont le dynamisme est inversement proportionnel au soutien public dont elles bénéficient. Alors que les créateurs sont aussi nombreux que talentueux et le public avide de rencontres et d’émotions, nos entrepreneurs se heurtent à de nombreuses barrières qui doivent être levées. **Car « l’économie » de la création et de la culture a profondément changé.**

Les trois piliers du ministère de la Culture (protection et extension du patrimoine culturel ; accompagnement et encouragement de la création ; démocratisation de la culture) aussi légitimes qu’ils soient, doivent désormais prendre en compte un champ de la culture devenu plus vaste.

L’extension infinie de celui-ci a une conséquence majeure : les outils et les moyens de l’État sont inadaptés et insuffisants pour que la création s’épanouisse. Dans ce contexte, plus que jamais, les entreprises **de production culturelle dont nous faisons partie, nécessitent d’être encouragées et soutenues.**

Le PRODISS a œuvré pour que la voix de nos entreprises soit porteuse de positions fortes auprès des candidats au moment de la campagne présidentielle et des législatives. Nous avons formulé 10 propositions concrètes articulées autour de trois ambitions : **Développer, Transmettre, Fédérer.** Cette vision pour l’avenir de notre secteur (et les moyens pour y parvenir) sera notre feuille de route pour les cinq prochaines années. **Nous défendons la singularité de nos métiers** et de notre modèle économique, notre développement, notre valeur ajoutée et la nécessité de protéger notre diversité.

Nous avons été entendus. L’annonce par la ministre de la Culture en juin 2017 d’une mission dédiée à la mise en œuvre d’une Maison commune de la musique pour la filière illustre la légitimité de l’une de nos 10 propositions en résonance avec le rapport de Jules Frutos. **Je me réjouis de ce signal fort donné par le gouvernement, à l’écoute.** Pour affronter les mutations à l’œuvre, pour conforter la diversité artistique et entrepreneuriale nous avons besoin d’une filière forte et unie au sein d’un établissement commun doté de moyens nouveaux.

**Pour continuer à susciter le rêve,** nous devons nous renouveler et nous adapter sans renier nos valeurs fondatrices, en renforçant notre démarche responsable.

Le PRODISS bâtit ses projets, porté par une vision d’avenir. Renforcer notre filière via la Maison commune et notre engagement en faveur de la diversité artistique, **accueillir au sein de notre secteur de jeunes entrepreneurs et leur permettre de donner toute la mesure de leur talent,** conquérir de nouveaux marchés à l’international pour nos artistes, explorer les territoires de l’économie numérique, inventer de nouvelles expériences pour nos publics ; malgré les événements imprévus qui peuvent jalonner notre route, l’avenir de notre secteur dépend de la mobilisation de tous.

*Luc Gaurichon*  
Président du PRODISS

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

GOVERNANCE  
ET ORGANISATION

## GOVERNANCE ET ORGANISATION

Trois instances statutaires contribuent à la dynamique productive du PRODISS : un Bureau, quatre comités Métiers, et l'assemblée générale (réunie une fois par an, composée des entreprises adhérentes). Le Bureau détermine les orientations du syndicat, éclairé par les travaux menés par les comités Métiers, en articulation avec la direction générale du PRODISS.

Cette gouvernance assure une parfaite fluidité et transversalité entre les différents métiers représentés au sein du syndicat, à rebours d'une logique de travail en silo : en effet, l'ensemble des adhérents y sont représentés au titre de leur qualité d'« entrepreneur de spectacles ».

Les quatre comités Métiers sont représentatifs de la chaîne de création d'un spectacle. Ils rassemblent les représentants des producteurs de spectacles,

des festivals, des diffuseurs en région, et des exploitants de salles. Les comités Métiers constituent une instance incontournable : lieux d'échanges, et courroie de transmission avec le syndicat, ils couvrent l'ensemble des problématiques de fond liées à leurs activités par le biais d'une trentaine de groupes de travail dédiés dont les comités déterminent la feuille de route.

Avec plus de 50 réunions annuelles, le rythme soutenu de ces instances reflète l'implication des adhérents du PRODISS. Ils sont moteurs, ils avancent concrètement, ils profitent d'expertises partagées, de la pluralité de connaissances et savoir-faire amenés par chacun.

Pour le PRODISS, cette synergie irrigue les dossiers d'enjeux sectoriels portés par le syndicat auprès des instances publiques.

### LE BUREAU



Luc GAURICHON  
CARAMBA SPECTACLES  
*Président*



Olivier DARBOIS  
CORIDA  
*Vice-président  
Comité Producteurs*



Mylène HUARD  
SNC ZÉNITH DE DIJON  
*Vice-présidente  
Comité Salles*



Frédéric SAINT-DIZIER  
LES PRODUCTIONS LABEL LN  
*Vice-président  
Comité Diffuseurs*



François MISSONNIER  
SAS GARACA / ROCK EN SEINE  
*Vice-président  
Comité Festivals*



Angelo GOPEE  
LIVE NATION FRANCE  
*Délégué  
Comité Producteurs*



Laurent SABATIER  
AVEC PLAISIR  
*Délégué - Comité Salles  
Trésorier du PRODISS*



Bernard BRAJOUX  
LES DERNIERS COUCHÉS  
*Délégué  
Comité Diffuseurs*



Rémi PERRIER  
MUSILAC  
*Délégué  
Comité Festivals*



Gilles PETIT  
LITTLE BROS  
*Président du CNY  
Invité permanent*

## LA PROD' PRODISS

---



→ de gauche à droite

**Caroline Guillaume**, Chargée d'accueil / **Christelle Rouveau**, Responsable administrative / **Amélie Lonjaret**, Assistante de direction pour Malika Séguineau, en charge des relations adhérents / **Anne Fossati**, Chargée de communication / **Aline Renet**, Conseiller stratégique et relations institutionnelles / **Malika Séguineau**, Déléguée générale / **Pierre Renauld**, Responsable juridique / **Pauline Auberger**, Juriste / **Anne-Gaëlle Geffroy**, Responsable du service économique / **Pierre Brochard**, Assistant du service économique / **Elise Lefondeur**, Assistante administrative & comptabilité



# VOIR JUSTE VOIR LOIN

---

EN 2016 ET 2017,  
DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES,  
LE PRODISS A REMPORTÉ DE NOMBREUSES VICTOIRES.  
LA CRÉATIVITÉ DE NOS MEMBRES,  
LEUR ESPRIT ENTREPRENEURIAL,  
ET L'AMBITION DU PRODISS SONT LES CLÉS DE NOTRE SUCCÈS.

## UNE ANNÉE RICHE EN VICTOIRES ET EN NOUVEAUX PROJETS

Année de combats électoraux et de débats d'idées, 2016-2017 a été marquée par une série d'événements importants pour la filière musicale en général et pour le PRODISS en particulier : à l'entrée en application du **crédit d'impôt spectacle musical ou de variété**, le relèvement du **plafond de la taxe fiscale** perçue par le CNV, la reconnaissance de **la représentativité au niveau national pour le PRODISS** et de sa place de leader au sein du spectacle vivant privé, le renforcement de la place des producteurs de spectacles au sein du **Bureau Export**, se sont ajoutées les publications **du rapport « Diversité artistique et économie du spectacle vivant : l'urgence d'une ambition »**, issu des travaux de Jules Frutos et du **livre blanc « Culture et Compétitivité 2017/2022 »**, deux documents qui sont venus rythmer les campagnes présidentielle et législatives.

Le lancement fin juin 2017 d'une mission sur **la Maison commune de la musique**, à la demande de la nouvelle ministre de la Culture, Françoise Nyssen, vient confirmer que le PRODISS a su tenir ses promesses dans un contexte économique et politique exceptionnel et inédit.

**Ces succès sont dus autant à l'implication de nos élus, réunis au sein du Bureau et des comités Métiers, qu'à la mobilisation et au talent de notre équipe.**

---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

VOIR JUSTE  
VOIR LOIN

## **AUTOMNE : MENER LES DERNIÈRES BATAILLES DE LA LÉGISLATURE**

---

À l'automne dernier, nous avons accueilli la publication, annoncée depuis des mois, du décret permettant l'**entrée en application du crédit d'impôt spectacle musical ou de variété**. Nos entreprises l'attendaient et le succès ne s'est pas fait attendre : le dispositif a connu un engouement particulièrement rapide.

Cet automne 2016 était également le temps mouvementé de l'examen du dernier budget du quinquennat, souvent l'occasion pour le gouvernement et les parlementaires de multiplier les initiatives inattendues. Cette imprévisibilité politique s'est vite fait jour : ainsi, le gouvernement s'était engagé à dé plafonner la taxe fiscale perçue par le CNV<sup>1</sup> et disait ne pas croire en la taxe YouTube demandée par le CNC... Le Parlement a repoussé ce dé plafonnement et adopté la taxe YouTube. Il a fallu et il faudra encore se battre : si nous avons obtenu le soutien de la rapporteure générale au Budget, Valérie Rabault, pour le relèvement du plafond de la taxe fiscale à 50 millions, permettant ainsi au CNV de continuer à fonctionner, la taxe YouTube n'inclut pas la musique dans son périmètre.

En parallèle, le PRODISS a su se montrer force d'initiative : alors que nous ne voyions plus de progrès sur le sujet de la Maison commune, nous avons fait le choix d'avancer de notre côté. **Le Bureau du PRODISS a ainsi missionné Jules Frutos pour proposer un modèle de Maison commune pour la filière**, en s'appuyant sur tous les travaux qui avaient pu exister depuis plus de cinq ans. Ce travail de synthèse avait une double vocation : d'une part, démontrer combien les réflexions sont abouties et n'appellent plus qu'un aval politique ; d'autre part,

montrer au politique que le débat est toujours vivant et attend sa validation. Notre initiative a certes suscité des réactions mais le récent choix du ministère de la Culture de remettre ce dossier à l'ordre du jour nous a donné raison d'avoir agi.

Publié à l'occasion des États Généraux du Développement, que le PRODISS a organisés, pour la première fois, le 28 novembre 2016, à l'Assemblée nationale, le rapport « Diversité artistique et économie du spectacle vivant : l'urgence d'une ambition », qui concluait cette mission de Jules Frutos, a donné l'occasion d'un très bel événement qui, à la fois a rassemblé la filière mais a aussi été l'occasion de faire un diagnostic global sur l'économie de notre secteur. Nos tables rondes ont réuni des personnalités issues de l'ensemble des industries culturelles et créatives, du cinéma aux galeries d'art, en passant évidemment par la musique.

## **HIVER : ACCOMPAGNER LES ULTIMES RÉFORMES DU QUINQUENNAT**

---

En application de la réforme de la représentativité patronale, le PRODISS a présenté son dossier auprès de la direction générale du Travail. Le résultat a été probant et révélateur : le PRODISS représente plus de 40% des entreprises relevant de la convention collective du spectacle vivant privé et 54% des salariés de cette branche. Cela fait de nous **le premier syndicat du secteur** alors que nous continuons d'accueillir de nouveaux adhérents.

Autre enjeu : **la sûreté**. La mission Weigel, sur la sécurisation des manifestations culturelles et artistiques, lancée en juillet 2016, en pleine saison des festivals, a rendu ses conclusions en avril dernier. Nous avons rencontré le préfet Hubert Weigel à plusieurs reprises. Sa réflexion a donné lieu à un guide référentiel de sécurité. Néanmoins, ce guide est insuffisant, comporte de

nombreuses zones d'ombre et surtout laisse de côté la question des moyens alloués aux entrepreneurs. Nous poursuivons donc nos discussions avec le nouveau gouvernement.

## **PRINTEMPS : TRACER LES ORIENTATIONS DU PROCHAIN QUINQUENNAT**

---

Suite aux réflexions menées au sein d'un groupe composé d'élus en 2016, le PRODISS a publié un livre blanc « Culture et Compétitivité 2017/2022 ».

**Le PRODISS y revendique, pour la première fois, l'appartenance de ses entreprises aux industries culturelles et créatives (ICC)**. Puisque concurrence, concentration et prise de risque sont le quotidien de nos entrepreneurs, il faut cesser d'opposer création et industrie. Au contraire, c'est de la convergence des secteurs et des professionnels que naîtront et se développeront des projets artistiques ambitieux en France et à l'international.

En conséquence, le PRODISS demande à ce que l'État considère notre secteur comme une ICC, et le soutienne à travers des moyens cohérents et adaptés.

**Pour ce faire, nous formulons 10 propositions articulées autour de trois ambitions :**

### **DÉVELOPPER L'INDUSTRIE**

#### **DU SPECTACLE**

En lui accordant les moyens financiers et humains d'assurer la diversité culturelle, en France et à l'international, et en s'appuyant sur tous les relais d'innovation existants.

### **TRANSMETTRE L'ÉMOTION**

#### **DU SPECTACLE**

À de nouveaux publics, les savoir-faire et la passion du métier d'entrepreneur aux nouveaux entrants et le patrimoine culturel aux générations futures.

1 | CNV : Centre National des Variétés et du Jazz.

## **FÉDÉRER LES ENTREPRISES**

### **AUTOUR D'UN CENTRE NATIONAL**

Plus puissant et plus vaste que l'actuel CNV. Pour mieux porter ces propositions, nous avons rencontré les équipes de campagne des principaux candidats à l'élection présidentielle. Dans ce contexte, au lendemain du second tour des élections législatives, le PRODISS a organisé, pour la 6<sup>e</sup> année, le déjeuner de la Filière à Paris le 21 juin : la nouvelle ministre de la Culture, Françoise Nyssen, était présente, ainsi que son cabinet, aux côtés d'une centaine de personnalités de la filière, rassemblées autour d'enjeux communs.

Sitôt installée rue Valois, la nouvelle ministre de la Culture, a annoncé **le lancement d'une mission pour poser le diagnostic des besoins de notre filière et concevoir la Maison commune de la musique**. C'était notre demande.

### **PRUDENCE ET DÉTERMINATION POUR 2017**

Nous préparons demain avec détermination et ne relâchons pas notre attention. Face à un renouvellement inédit de l'Assemblée nationale, notre première mission est de **tisser des liens avec les nouveaux élus**. C'est en effet grâce à nos contacts privilégiés avec de nombreux parlementaires que nous avons remporté de belles victoires sous la législature précédente, au premier rang desquelles le crédit d'impôt spectacle musical ou de variété ou le relèvement du plafond de la taxe fiscale affectée au CNV.

Malgré un contexte nouveau et porteur d'espoir, nous abordons les mois qui viennent avec prudence. L'économie de nos entreprises reste fragilisée par une situation économique et budgétaire incertaine. Nous travaillerons à renforcer leur compétitivité en améliorant le crédit d'impôt, en développant les moyens alloués à l'international et en obtenant des réponses sur le volet sûreté. Ce n'est que dans

un environnement stable et favorable que les projets artistiques peuvent éclore et que les carrières peuvent se construire.

La mission sur la Maison commune de la musique, confiée à Roch-Olivier Maistre est l'aboutissement du travail du PRODISS lors de la campagne pour l'élection présidentielle et la première pierre du suivant : obtenir la création d'un Centre national doté d'ambitions nouvelles et de moyens solides. Nous contribuerons naturellement à ces travaux et ne cesserons de rappeler qu'**il ne peut y avoir d'ambition sans moyens**.

Si nous pouvons compter sur l'attractivité de nos spectacles et l'agilité de nos entreprises pour faire face à la conjoncture (le contexte post attentats l'a démontré), leur succès tient à la qualité de nos artistes et de leurs projets : seuls les pays qui développent une politique publique ambitieuse peuvent préserver et développer une création qui réussit et qui s'exporte. C'est tout le défi d'une Maison commune de la musique.

### **LE PRODISS TOURNÉ VERS L'AVENIR**

Le PRODISS est porté par une vision de long terme : le spectacle vivant est un atout majeur pour la France.

Afin de le préserver et de le renforcer, le PRODISS s'efforce d'**insuffler partout et toujours le renouvellement, celui de nos entreprises, de leurs publics et de leurs moyens**. Accueillir au sein du PRODISS de jeunes entrepreneurs pour les accompagner dans leur évolution et qu'ils assurent la relève, explorer et leur donner les moyens de conquérir les nouveaux territoires de l'économie numérique, réfléchir à la transmission et au renouvellement de nos publics, gage d'avenir... Telles sont nos ambitions. Elles sont fortes et imprégnées des valeurs qui fondent le PRODISS : la passion, la

créativité et l'innovation. Pour continuer d'avancer, le PRODISS doit donc se réinventer, se distinguer et surprendre ses interlocuteurs mais aussi ses membres. C'est l'objet du projet porté par la direction « Réinventer l'expérience adhérent ».

Nous sommes en effet conscients que notre environnement évolue vite et que nos adhérents doivent évoluer encore plus vite : c'est pour mieux les accompagner et leur permettre d'augmenter encore leurs activités que les champs d'action du PRODISS se sont étendus au fil des années. Pour mieux répondre à leurs besoins, et fort de sa performance en 2016 et 2017, le PRODISS souhaite désormais renforcer sa stratégie de croissance dans l'un de ses domaines d'action prioritaire : l'offre de services à ses adhérents. Car c'est au plus près de leurs besoins que nous pourrons leur permettre de grandir.

**Voir de près pour voir juste,  
voir juste pour voir loin !**

*Malika Séguineau*

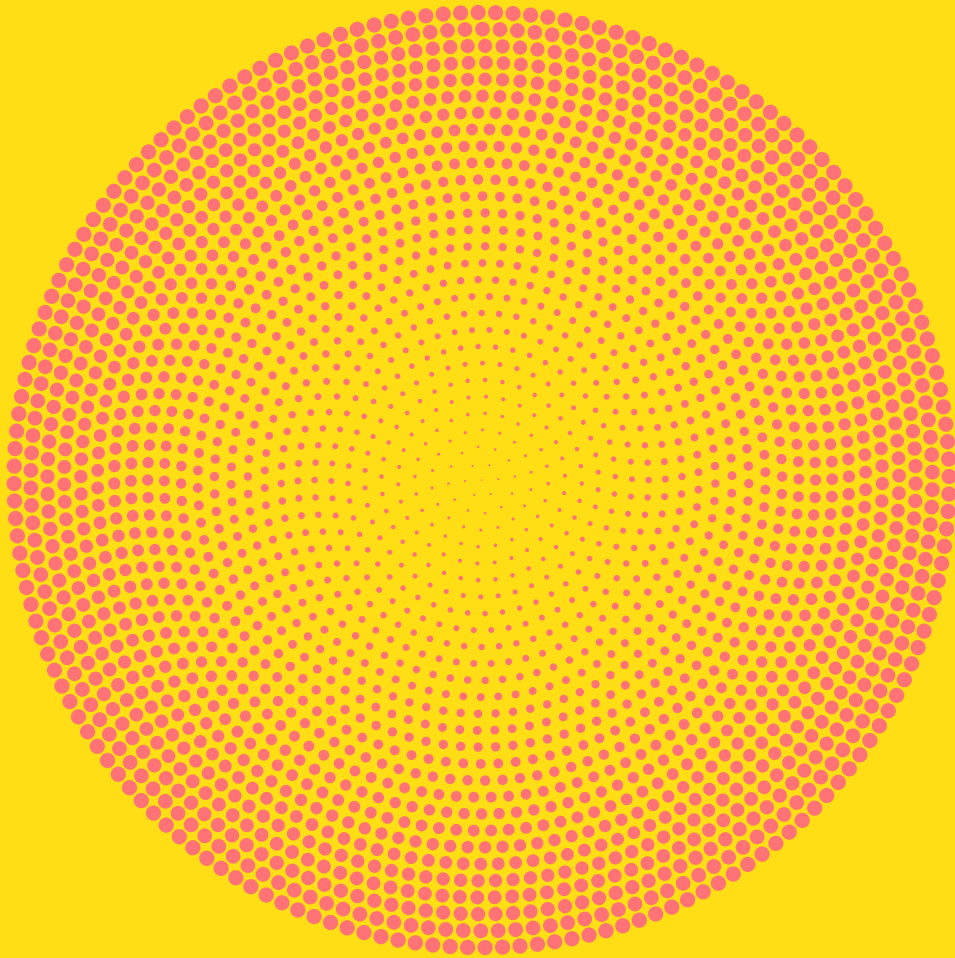


# Réinventer l'expérience ADHÉRENT

## **DÉMARCHE D'EXCELLENCE, DÉVELOPPEMENT COHÉRENT**

Fort de sa performance en 2016 et 2017, le PRODISS renforce sa stratégie de croissance dans l'un de ses domaines d'action prioritaire : l'offre de services à ses adhérents. Les champs d'action du PRODISS se sont étendus au fil des années pour répondre aux besoins de ses adhérents. Le syndicat développe ses actions, avec notamment l'objectif de fournir des outils qui permettent à ses membres d'accélérer et renforcer leur compétitivité.





LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

RÉINVENTER  
L'EXPÉRIENCE  
ADHÉRENT

# Les services aux adhérents au cœur de notre stratégie de croissance

**Avec près de 350 adhérents, notre modèle de services répond globalement aux attentes de nos entreprises. Mais nous vivons à leur rythme, et nous savons que nous devons en permanence nous adapter et surtout anticiper. Du point de vue du syndicat, la stratégie de transformation de notre modèle s'appuie sur trois objectifs prioritaires :**

- **DÉVELOPPER** des services optimaux et sur-mesure, dédiés à nos adhérents, pour les fidéliser.
- **DIVERSIFIER** les champs d'action du syndicat pour lui assurer indépendance, compétitivité et performance.
- **FÉDÉRER** de nouveaux membres pour un syndicat plus fort et représentatif.

Hier « organisation patronale » traditionnelle, aujourd'hui premier syndicat du secteur privé du spectacle vivant, reconnu comme un interlocuteur constructif par les responsables politiques, le PRODISS doit devenir « la solution vie pratique » incontournable des entreprises qui en sont membres.

**Dans les faits, la mutation est déjà à l'œuvre.**

Marqué par de nouvelles ambitions et dans le paysage nouveau de la représentativité patronale, le PRODISS se positionne plus que jamais comme un expert, une organisation moteur et qui permet la réflexion.

De notre place au sein du secteur découle une responsabilité à l'égard de la filière et à l'égard de nos membres.

À l'extérieur, nous travaillons à renforcer l'esprit de filière et à promouvoir et défendre les intérêts du secteur ; à l'intérieur, nous sommes à l'écoute des problématiques de nos membres et nous devons favoriser un climat de confiance, de dialogue en développant le réseau.

Le PRODISS a tous les atouts pour accompagner le développement de ses entreprises et faciliter l'échange entre ses membres et avec l'ensemble des acteurs de la filière, et des institutionnels en France et à l'international : des services juridique et économique performants, une expertise sectorielle en interne unique, un réseau d'experts externes à la pointe des enjeux et problématiques rencontrés par nos entreprises, une information de qualité à ses adhérents.

**2018 constitue le premier palier de la conduite du changement de nos services et de leur approche. Notre objectif est quadruple :**

- Créer de nouveaux services sur-mesure à partir de nos services existants.
- Développer une approche expérientielle de notre « parcours services », au plus proche de nos adhérents.

■ Co-construire un réseau de partenariats extérieurs au bénéfice de nos membres et du syndicat.

■ Lancer une campagne de recrutement de nouveaux adhérents.



## SERVICES PRODISS 2018 : PREMIER CAP SUR DES ACTIONS CONCRÈTES

À différents stades de progression, l'expansion à partir des services existants constitue le socle de la montée en puissance du soutien à nos adhérents à venir, selon le modèle d'excellence défini par l'expertise des différents services du PRODISS. L'exemple de notre service juridique reflète parfaitement cette nécessaire approche évolutive, fondée sur l'expertise unique qui a été développée au fil des années par ce pôle. En effet, les adhérents du PRODISS, confrontés à la complexité croissante de la réglementation, sollicitent toujours davantage notre équipe juridique, laquelle n'assure plus simplement une veille juridique et la rédaction de « documents type ». Le PRODISS propose aujourd'hui un service de qualité à ses adhérents, sur des sujets de plus en plus diversifiés : fiscalité, droit du travail, mobilité internationale, etc.

**Ainsi, cinq axes de développement majeurs pour 2018 sont définis :**

**Développer la mise en réseau** afin de favoriser la mise en relation entre nos membres et leur permettre d'être en contact avec les acteurs économiques et politiques de l'écosystème au sein duquel ils évoluent.

**Faire évoluer l'offre des services juridiques** en renforçant notre approche « sur-mesure » sur les sujets de fiscalité, de droit du travail ou de mobilité internationale.

**Renforcer notre soutien pour les dossiers économiques de nos adhérents :** pour comprendre et expliquer le fonctionnement et l'utilité économique, sociale et sociétale du secteur, le pôle économique PRODISS recueille les données de ses membres, réalise des études sur le secteur, ses acteurs, ses retombées économiques. L'année passée, le service économique a accompagné les adhérents sur le cadre du dispositif du crédit d'impôt et certaines demandes d'aides auprès du CNV (Fonds d'urgence). Demain, le PRODISS sera en capacité d'élargir cet accompagnement, d'être le relais actif de ses adhérents auprès

de l'IFCIC<sup>1</sup> et de mettre en place de nouveaux outils de pilotage.

**Construire une expertise dédiée aux financements européens**, afin de soutenir les projets déployés par nos membres, et par le syndicat. Du fait de sa position de syndicat, le PRODISS intervient sur de nombreux sujets transversaux liés aux problématiques rencontrées par ses membres. Chaque sujet peut faire l'objet d'un projet européen en tant que tel à condition qu'il soit travaillé en partenariat avec d'autres structures du continent. La première étape de cette construction d'un nouveau service passe par un prototypage de l'offre possible, afin de répondre aux besoins existants.

**Développer un véritable « pôle formation » au sein du PRODISS, et accroître nos réunions d'information** qui rencontrent un grand succès auprès de nos adhérents (réunions sur des thèmes variés avec des experts reconnus). Ces réunions suscitent également l'intérêt d'entreprises non membres, et constituent une véritable vitrine de l'expertise du PRODISS. Nous proposerons en 2018 des réunions en région, et nous ferons évoluer les réunions d'information en inscrivant une distinction entre les adhérents et les non adhérents PRODISS. D'ores et déjà en 2016 - 2017, de nombreuses réunions ont permis de couvrir une grande diversité de sujets en lien avec l'actualité de nos entreprises.

<sup>1</sup> IFCIC : Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles

## LES RÉUNIONS D'INFORMATION DU PRODISS EN 2016/2017

SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2016 —

### *Credit d'impôt spectacle*

3 RÉUNIONS DE PRÉSENTATION DU DISPOSITIF  
ET 1 ATELIER EN JANVIER 2017

JANVIER 2017 —

### *SACD*

PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROTOCOLE  
LIANT LA SACD AU PRODISS

FÉVRIER 2017 —

### *CNV : nouvelle aide aux diffuseurs*

PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME  
D'AIDE AUX DIFFUSEURS (COMMISSION 7)

MARS 2017 —

### *Droit du travail*

RAPPEL DES RÈGLES LÉGALES  
ET CONVENTIONNELLES

MAI 2017 —

### *Billetterie*

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES /  
SCHEMAS CONTRACTUELS DE VENTE /  
REVENTES ILLICITES

MAI 2017 —

### *Aide financière au remplacement des équipements audio HF obsolètes*

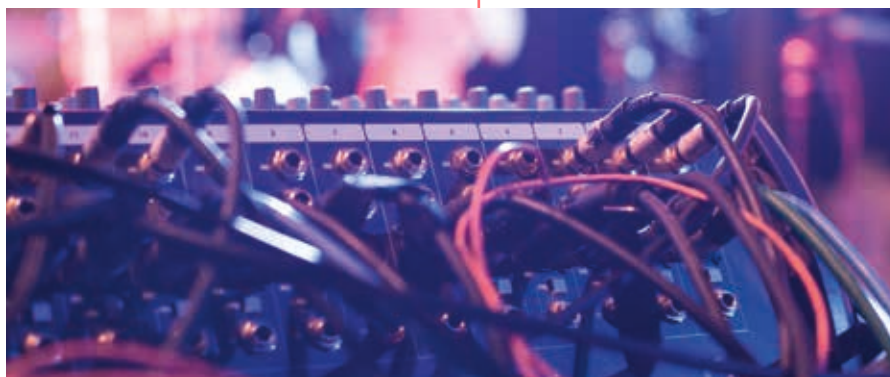
PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'AIDE

JUIN 2017 —

### *FONPEPS*

### *(Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle)*

PRÉSENTATION DES MESURES D'AIDE





# INITIATIVES

2016 | 2017



LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

INITIATIVES  
2016|2017



## LES FRANÇAIS DE RETOUR AU SPECTACLE

Fermées depuis les attentats du 13 novembre 2015, les portes du Bataclan se sont rouvertes le 12 novembre 2016. Avec un premier concert donné par Sting, **la musique, les artistes, et leurs publics ont repris leur place** dans cette salle de spectacles mythique, dont la renaissance restera, plus que jamais, le symbole fort de l'année 2016.

Tous touchés, directement ou indirectement, par les attentats, les Français ont peu à peu repris leurs habitudes, y compris culturelles. Nombre d'entre eux ont même souhaité revendiquer un certain « **mode de vie à la française** » : sortir, s'afficher en terrasse, et continuer de prendre du plaisir à se rendre à des spectacles... Pour mieux cerner les potentiels changements d'attitude et évaluer ce sentiment des Français dans un contexte si particulier, le PRODISS a demandé à l'institut Harris Interactive de réaliser une étude sur le sujet en septembre 2016, présentée dans le cadre du MaMA.

### Les Français en demande de sûreté

C'est à partir de février 2016 que les Français se sont principalement rendus au spectacle, et les trois quarts d'entre eux considèrent qu'ils ressentent toujours du plaisir en s'y rendant. Globalement, les Français évaluent positive-

ment les mesures de sécurité mises en place. Plus d'un Français sur deux (54%) indiquent être plus attentifs qu'avant les attentats à la sûreté des lieux de spectacles, et près de trois quart des Français ayant assisté à un spectacle depuis les attentats s'y sont sentis en sécurité. **Un signe encourageant de la capacité du secteur, du point de vue des publics, à remplir sa mission de sûreté des lieux** et à continuer à faire partager la passion de la scène aux Français.

### Fonds d'urgence

L'économie du secteur s'est trouvée fragilisée depuis les attentats de 2015 et 2016. Les conséquences pour nos entreprises ont été importantes à court terme et resteront significatives à moyen et long terme. Elles sont de différents ordres : baisse de fréquentation, surcoûts liés au renforcement des mesures de sûreté (personnel de sécurité et investissements en équipements), surcoûts de communication pour informer et rassurer le public, surcoûts assurantiels...

Tout au long de l'année 2016 et 2017, et grâce à la **solidarité de la profession** et au soutien du ministère de la Culture et de la Communication, le Fonds d'urgence géré par le CNV a accompagné et soutenu près de 600 entreprises.

### Référentiel Weigel

En juin 2016, les ministères de l'Intérieur et de la Culture ont mis en place une mission spécifique sur la sécurité des manifestations culturelles, confiée au préfet Hubert Weigel, « chargé d'établir, en relation étroite avec les organisateurs de spectacles et les organisations professionnelles, un référentiel précis et détaillé des mesures à prendre par les organisateurs, les services de l'État et les collectivités territoriales ».

Le PRODISS et ses membres ont participé activement aux différentes réunions de concertation, en insistant notamment sur la nécessité de tenir compte de la grande diversité des spectacles, sur les problématiques d'identification des responsabilités des différents acteurs (entrepreneurs privés, État, collectivités territoriales), sur les modalités de discussion avec les pouvoirs publics et enfin sur la prise en compte du coût économique généré par les mesures préconisées. **Le référentiel Weigel issu de la mission est paru en avril 2017.**



## REPRÉSENTATIVITÉ NATIONALE

Avec une audience mesurée au sein de la branche du spectacle vivant privé de 54% des salariés représentés et plus de 40% au niveau des entreprises, **le PRODISS confirme sa première place en terme de représentativité à l'échelon national**, suivi par le SNES<sup>1</sup> (24% et 18,64%), SCÈNES (fédération regroupant le SNDTP<sup>2</sup> et le CAMULC<sup>3</sup> / 14,64% et 17,61%), le FSI-CPA<sup>4</sup> (regroupant le SCC<sup>5</sup> et le SYNAVI<sup>6</sup> / 11,86% et 3,21%) et le SMA<sup>7</sup> (9,08% et 6,55%).

Les résultats de ce premier calcul de la représentativité patronale à l'échelon national ont été fixés par l'arrêté du 26 juillet 2017<sup>8</sup>, et **déterminent pour les quatre prochaines années la véritable place des organisations patronales au sein de leur branche d'activité**. Ce calcul de la représentativité patronale selon le critère d'audience ne modifie pas les grands équilibres entre les organisations du secteur du spectacle vivant privé qui demeureront nos indispensables partenaires de dialogue social, mais plus aucun accord ne pourra être signé dans la branche sans l'accord du PRODISS.

1 | SNES : Syndicat national des entrepreneurs de spectacles.

2 | SNDTP : Syndicat national du théâtre privé.

3 | CAMULC : Syndicat national des cabarets, music-halls et lieux de création.

4 | FSI-CPA : Fédération des structures indépendantes de création et de production artistique.

5 | SCC : Syndicat des cirques et des compagnies de création.

6 | SYNAVI : Syndicat national des arts vivants.

7 | SMA : Syndicat national des musiques actuelles.

8 | Publié au Journal officiel du 3 août 2017.

## ÉLECTIONS 2017 : LE PRODISS EN CAMPAGNE

### États Généraux à l'Assemblée nationale

Les États Généraux du Développement se sont déroulés le 28 novembre 2016 à l'Assemblée nationale, et ont rassemblé plus de 100 personnalités issues des Industries Culturelles et Créatives qui ont débattu et réfléchi collectivement aux besoins et défis du secteur. Premier socle de la campagne du PRODISS en marge de la présidentielle et des législatives, cette journée-événement initiée par le syndicat avait pour objectif de poser les bases de stratégies durables **au profit du développement pour la création, la diversité de l'entrepreneuriat culturel, et avec l'ambition d'une politique culturelle renouvelée**. Les travaux ont formé une première étape de travail pour produire les propositions du syndicat destinées aux candidats à la présidentielle.

### Culture et Compétitivité 2017-2022

Conscients des enjeux de notre secteur et de notre responsabilité, nous avons été force de propositions à l'aune du nouveau quinquennat. Tel est l'objet du livre blanc du PRODISS **« Culture & Compétitivité 2017/2022 »**, qui en 10 propositions, aborde les enjeux économiques, sociétaux et culturels du spectacle musical et de variété, et plus globalement de l'industrie culturelle française du Live, et propose les clés d'accompagnement de ce secteur en pleine mutation. Articulées autour de trois ambitions

**« développer, transmettre, fédérer »**, les propositions ont été portées auprès des candidats et leurs équipes pendant la campagne de la présidentielle, et mises en ligne via le site : [www.horizon2017-2022.prodiss.org](http://www.horizon2017-2022.prodiss.org)

### La musique au cœur de la campagne

Parallèlement aux travaux menés en interne, le PRODISS a collaboré avec l'ensemble de la filière musicale à des propositions de mesures pour la musique, via l'association « Tous Pour La Musique ». Le dispositif organisé par TPLM, était participatif et ouvert, à travers un site dédié et plusieurs conventions décentralisées.

Ce dispositif a abouti à 13 propositions soumises à l'ensemble des candidats à la présidence de la République. Parmi les mesures proposées : une sensibilisation au travail des artistes et aux métiers de la musique, un plan d'éducation musicale pour tous, une meilleure exposition de la musique en radio et en télévision, la question de la sûreté des spectacles et des spectateurs, un soutien au rayonnement à l'international, un financement par tous de la création, un soutien durable aux entreprises de la filière, une équité de traitement pour les TPE et PME de la musique, et une aide à l'innovation. Présentées en marge des Victoires de la Musique en février 2017, ces mesures ont reçu des réponses de chacun des principaux candidats. L'objectif est que la musique ne soit plus le parent pauvre de la politique culturelle.

---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

INITIATIVES  
2016|2017

## MINISTÈRE DE LA CULTURE : MISSION « MAISON COMMUNE »

---

Au Midem 2017, la ministre de la Culture, **Françoise Nyssen, a annoncé une mission de réflexion sur les modalités de mise en place et la structure de financement d'une Maison commune de la musique.** Le PRODISS s'est réjoui de cette décision politique, qui s'inscrit dans les propositions soutenues par le syndicat, et dans la continuité des travaux menés par Jules Frutos en 2016 et 2017.

Dès mars 2016 en effet, le Bureau du PRODISS a confié à Jules Frutos « la responsabilité de conduire une mission essentielle pour notre écosystème : préparer l'avenir de notre profession, en réfléchissant à une ligne de force devant être dégagée par une instance reconnue de tous, avec l'ambition de développer une stratégie globale, disposant de moyens nouveaux ». **Le rapport rendu en octobre 2016 préconise la refonte du CNV, en un établissement public qui disposerait de nouvelles recettes pour apporter des soutiens renforcés au spectacle et à la musique.**

Suivant cette dynamique, les représentants de la filière ont pu échanger, en présence de la ministre de la Culture et dans le cadre de la **6<sup>e</sup> édition du Déjeuner de la Filière Musicale organisé par le PRODISS à Paris le 21 juin 2017,** sur leur vision d'un établissement commun et des principaux enjeux de compétitivité pour les entreprises qu'ils représentent. Dans la foulée de cet événement, le PRODISS a été auditionné par Roch-Olivier Maistre, missionné par le ministère de la Culture pour remettre un rapport sur la Maison commune de la musique fin septembre 2017.

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU CRÉDIT D'IMPÔT

---

Le crédit d'impôt spectacle musical ou de variété, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 grâce à l'action menée par le PRODISS, a apporté une bouffée d'oxygène aux entreprises de notre secteur. Il a permis de maintenir et de lancer de nombreux projets de tournées d'artistes en développement. Les entrepreneurs de spectacles ont déposé de nombreux dossiers (778 agréments provisoires d'ores et déjà accordés).

## RAYONNEMENT INTERNATIONAL

---

### Bureau Export : nouvelle gouvernance et entrée du PRODISS

Le ministère de la Culture a initié en 2016 une dynamique de financement décisive, qui a permis de mettre en œuvre des premières réformes structurantes.

Le PRODISS s'est investi dans la refonte du projet Bureau Export. À l'issue d'un long travail mené par le PRODISS aux côtés du CNV, avec les représentants du disque et de la SACEM, le Bureau Export de la musique réunit désormais l'ensemble des professionnels de la filière tant au niveau de la gouvernance (bureau et conseil d'administration) qu'au niveau opérationnel (composition des commissions). **C'est la première fois que le PRODISS occupe ainsi la vice-présidence du Bureau Export,** et dispose de deux postes au CA et au bureau. Le PRODISS a également travaillé à l'élaboration des nouveaux programmes d'aides ouverts aux producteurs de spectacles.

Aujourd'hui, le Bureau Export est devenu un outil de mutualisation et de redistribution unique au sein de la filière musicale, qui maximise l'effet levier des investissements du secteur, au bénéfice de tous les métiers.

Le PRODISS poursuivra en collaborant à l'élaboration d'un projet stratégique donnant accès à des moyens renforcés pour développer le potentiel à l'international de nos entreprises et de nos artistes et leur permettre de s'affirmer dans un marché de plus en plus concurrentiel.

### Fédérer à l'international

Les enjeux et préoccupations du spectacle musical et de variété sont partagés à l'international. Le PRODISS est particulièrement actif au niveau européen et international, aux fins d'échanger avec ses homologues sur de nombreux sujets transversaux (marché noir des billets de spectacles, mobilité internationale, sûreté, etc.). Le PRODISS souhaite, d'une part, **renforcer sa présence et son influence à l'international,** et d'autre part, renforcer la structuration de l'industrie du spectacle hors de nos frontières tout en tissant des liens transnationaux avec des organisations similaires au PRODISS.

**Au niveau européen,** le PRODISS a participé aux travaux menés par Europe Créative en 2016 pour la mise en place d'un programme dédié à la musique. Par ailleurs, le PRODISS est membre, via la FEPS<sup>1</sup> en France, de la fédération européenne Pearlle<sup>2</sup> qui regroupe des associations d'employeurs européens dans le domaine du spectacle vivant sous toutes ses formes (théâtre, danse, orchestre symphonique, etc.).

En mars 2017, dans le cadre de l'ILMC<sup>3</sup>, le PRODISS a travaillé avec ses homologues internationaux pour la seconde édition de l'« Association Meeting ». En avril, la Canadian Music Week à Toronto effectuait un focus sur la France, dans le cadre duquel le PRODISS a participé à une table-ronde sur le second marché, et une présentation du marché français.

---

1 | Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé.

2 | Pearlle : Ligue européenne des associations d'employeurs des arts du spectacle.

3 | ILMC : International Live Music Conference.



## NOTRE CULTURE VIVANTE À AVIGNON



En 2016, avec ses nombreux adhérents produisant des spectacles d'humour, des concerts et des pièces de théâtre à Avignon, le PRODISS a renforcé sa présence au sein du festival en organisant plusieurs débats et une soirée inédite **La Générale**, avec pour objectif de valoriser le spectacle musical et de variété. Le succès de cet événement fédérateur a permis la mise en place d'une seconde édition de cette soirée en juillet 2017, à la collection Lambert. Enfin, en vue de l'édition 2017 du festival d'Avignon, le syndicat a mis en place pour ses adhérents une signature visuelle « Séance PRODISS » permettant au public d'identifier les spectacles de nos entrepreneurs. **Le sigle « Séance PRODISS » reflète l'engagement de nos membres pour produire des spectacles de qualité dans un cadre professionnel.**

## BILLETTERIE : MARCHÉ NOIR

L'article 314-6-2 du Code pénal sanctionne par une amende de 15 000 euros la revente de billets de spectacles sans l'autorisation du producteur. Les plateformes illicites de revente de billets de spectacles se sont multipliées sur internet ces dernières années. Ce marché noir spéculatif pratique des tarifs excessifs, les billets peuvent être revendus jusqu'à plus de 10 fois leur valeur faciale, portant préjudice à l'artiste et aux producteurs de spectacles d'abord, mais en définitive aux spectateurs et à l'ensemble du secteur ensuite. **Cette année, les actions judiciaires à l'encontre de ces plateformes se sont multipliées.** Une dizaine de producteurs et le PRODISS ont également déposé plainte contre l'un des acteurs majeurs du marché noir. L'instruction du dossier est en cours.

Parallèlement, au vu de l'organisation de ces plateformes qui se développent alors que leur localisation les rend difficilement appréhendables par la loi française, **le PRODISS a décidé de déployer d'autres actions et moyens pour enrayer ces pratiques de manière durable** : la billetterie nominative, un projet de logo « vente agréée » pour les distributeurs autorisés de billetterie, ou encore le rapprochement avec les associations de défense de consommateurs et la réflexion sur le déréférencement de certains sites internet.

## ACCÉLÉRATION DE L'OBSERVATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

À l'occasion du Printemps de Bourges 2017, le Cabinet EY, en collaboration avec le PRODISS, a présenté le premier volet d'une étude inédite sur **la contribution du spectacle musical et de variétés à l'économie française**. À ce jour, aucune étude de ce type n'existait pour refléter l'impact économique de nos entreprises. Au-delà du lien que les entrepreneurs du spectacle musical et de variété rendent possible entre l'artiste et le public, ils sont d'importants créateurs d'activité économique, d'emploi et contribuent à l'innovation et au rayonnement des territoires.

Fort des travaux menés par son service économique et de la nécessité de maîtriser l'observation économique, culturelle et sociale, notamment au soutien des dossiers portés par le syndicat, le PRODISS s'est mobilisé pour mettre en œuvre cet important projet d'étude en collaboration avec EY (parution fin septembre 2017). Cette accélération de notre service économique s'inscrit dans la lignée de la mise en place en 2016 du portail de récupération des données économiques de nos adhérents, venant alimenter nombre de nos dossiers notamment politiques.

## NOUVEAUX MANDATS FEPS ET FESAC

Le PRODISS a pris en 2016 la présidence de la FEPS, Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé et la vice-présidence de la FESAC, Fédération des entreprises du spectacle vivant, de musique, de l'audiovisuel et du cinéma. Ces deux mandats sont occupés par Malika Séguineau.

## CONCERTATIONS SUR LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

La FESAC a obtenu la création, dans la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine publiée à l'été 2016, d'un nouveau champ multiprofessionnel pour les secteurs du spectacle vivant et enregistré. Cette reconnaissance du secteur permet à la FESAC **d'être consultée par les organisations patronales interprofessionnelles en amont des négociations des accords nationaux interprofessionnels (ANI)**.

Par ailleurs, dans le cadre du mandat que le PRODISS occupe au sein de la FESAC, nous avons participé aux concertations organisées par le premier Ministre et la ministre du Travail sur le projet de réforme du Code du travail. Au programme : contrat de travail, niveau de négociation collective, place du dialogue social, etc.

## NOUVELLES INSTANCES DU CNV

En juin 2017, les instances du CNV ont été renouvelées. Le PRODISS a conservé ses postes au sein du conseil d'administration et au sein des différentes commissions du CNV (*voir p. 61*).



# PANORAMA

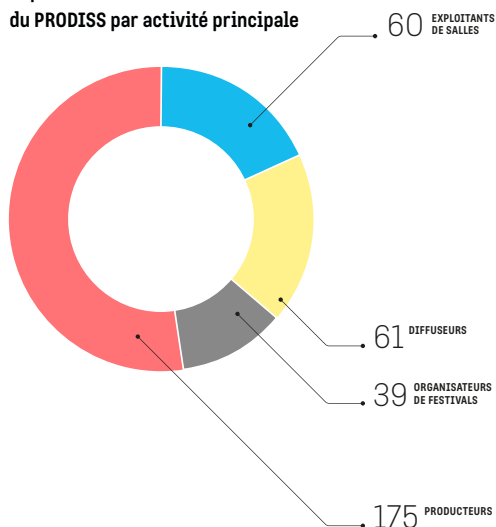
du PRODISS

# Les adhérents du PRODISS

## QUI SONT-ILS ? DES ENTREPRENEURS EXERÇANT QUATRE MÉTIERS

Au 30 mars 2017, le PRODISS représentait 335 entreprises actives dans la production et la diffusion de spectacles musicaux et de variétés, l'exploitation de salles et l'organisation de festivals. De plus en plus, les entreprises du PRODISS exercent plusieurs de ces quatre métiers. Ils sont cependant souvent attachés principalement à l'un d'entre eux.

Répartition des 335 adhérents  
du PRODISS par activité principale



## MÉTHODOLOGIE

**Périmètre :** les chiffres qui suivent ont été établis par le PRODISS sur ses 335 adhérents recensés à la date du 30 mars 2017.

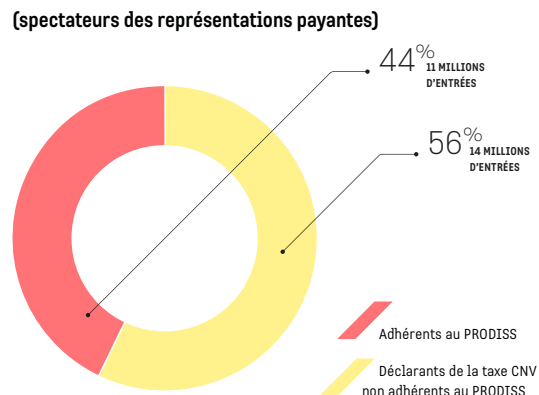
**Périodes :** l'activité principale exercée ainsi que les festivals organisés et les salles exploitées par les adhérents du PRODISS sont des données 2017. Toutes les autres données portent sur l'année 2015, à l'exception du pourcentage sur l'effectif de représentativité des adhérents du PRODISS, établi en décembre 2014.

**LEURS SPECTACLES :**  
DES REPRÉSENTATIONS  
PRODUITES ET DIFFUSÉES  
AYANT RASSEMBLÉ 11 MILLIONS  
DE SPECTATEURS EN 2015,  
107 FESTIVALS ET 76 SALLES  
DE SPECTACLES SUR TOUT  
LE TERRITOIRE FRANÇAIS

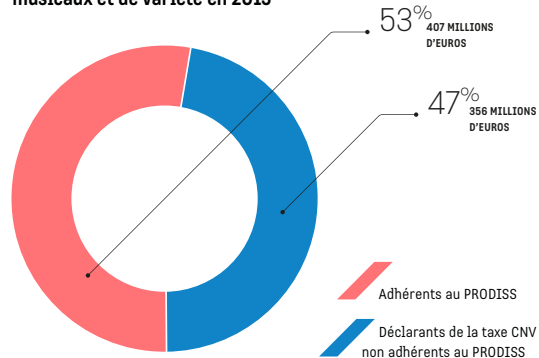
## Les représentations produites et diffusées par les adhérents du PRODISS :

les représentations produites ou diffusées par les adhérents du PRODISS ont rassemblé 11 millions de spectateurs en 2015, soit **44% de la fréquentation de l'ensemble des spectacles musicaux et de variété de l'année**. Les adhérents du PRODISS pèsent pour plus de la moitié des recettes de billetterie du secteur en 2015 (53%).<sup>1</sup>

Fréquentation des spectacles musicaux  
et de variété en 2015  
(spectateurs des représentations payantes)



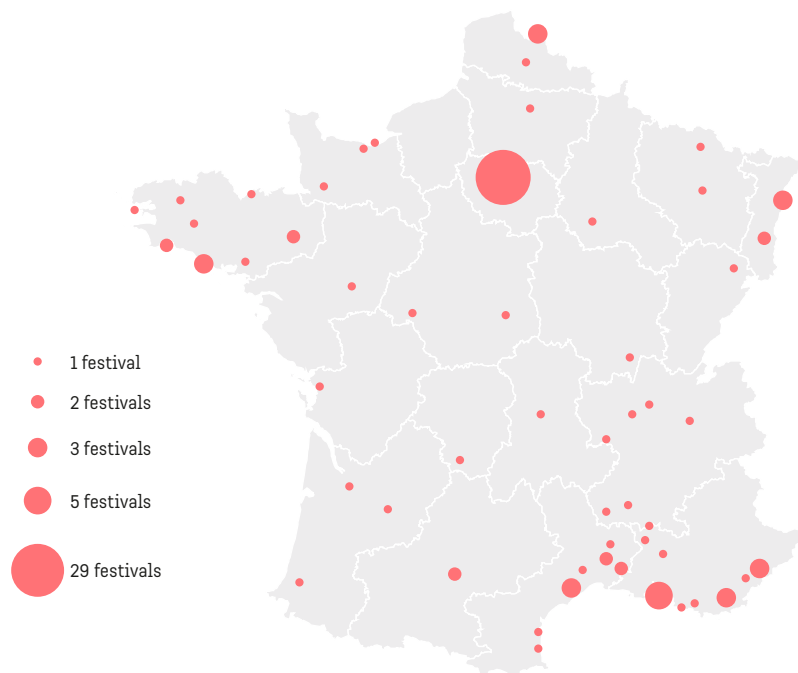
Recettes de billetterie HT des spectacles  
musicaux et de variété en 2015



1 | Source CNV.

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

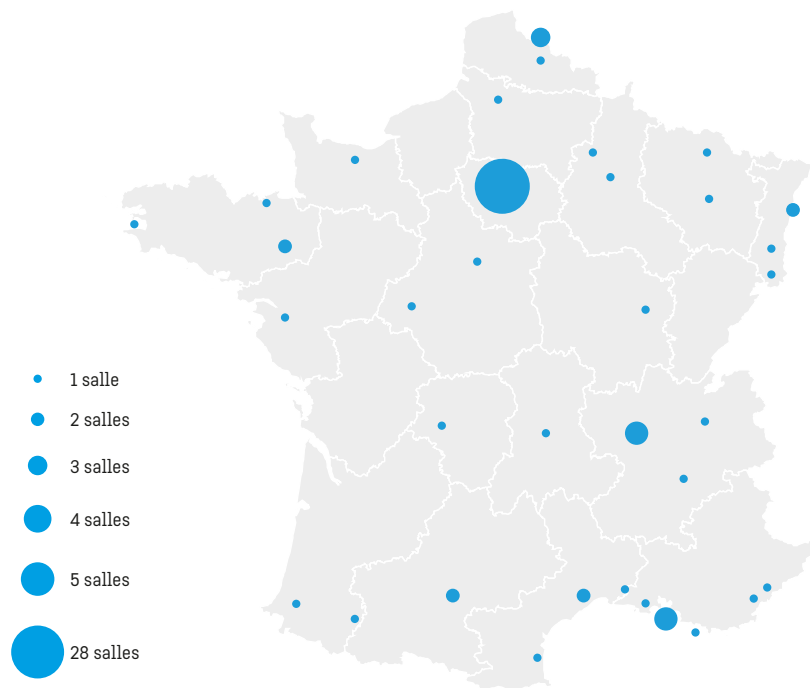
LE PANORAMA  
DU PRODISS



### 107 FESTIVALS ORGANISÉS PAR LES ADHÉRENTS DU PRODISS

107 festivals<sup>1</sup>, allant de petits événements rassemblant moins d'un millier de festivaliers à de grands rendez-vous, pouvant attirer plus de 200 000 personnes, sont organisés par les adhérents du PRODISS.

<sup>1</sup> | Sont recensés ici les festivals organisés par les 335 adhérents du PRODISS actifs au 30 mars 2017. Le nombre de festivals est plus élevé que le nombre d'adhérents du PRODISS qui ont pour activité principale l'organisation de festivals. En effet, une entreprise peut organiser plusieurs festivals et certaines entreprises qui ont pour activité principale la production ou la diffusion organisent elles aussi des festivals. La même logique prévaut pour les salles. Parmi les festivals du PRODISS figure également le Sakifo Musik Festival, à La Réunion, qui n'apparaît pas sur cette carte.



### 76 SALLES EXPLOITÉES PAR LES ADHÉRENTS DU PRODISS

76 salles, allant de petits lieux accueillant, moins de 100 spectateurs, jusqu'aux grands stades, sont exploitées par les adhérents du PRODISS.

## LEUR ÉCONOMIE

En 2015, le chiffre d'affaires cumulé des adhérents du PRODISS s'élève à 1,35 milliard d'euros, **soit 67% du chiffre d'affaires du secteur du spectacle musical et de variétés, évalué à 2 milliards d'euros**<sup>1</sup>.

Le chiffre d'affaires cumulé du PRODISS est pour moitié apporté par les **producteurs de spectacles** et pour moitié par les trois autres métiers.

À la différence du secteur du spectacle musical et de variété dans son ensemble, où la forme associative est prépondérante, plus de 8 adhérents du PRODISS sur 10 sont des sociétés commerciales (84%).

Mais, à l'image de l'ensemble du secteur, **les adhérents du PRODISS sont dans leur immense majorité des TPE et des PME** : 39% d'entre eux ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros en 2015 et 80% d'entre eux un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros<sup>2</sup>.

On peut noter enfin un niveau de soutien public peu élevé dans le fonctionnement de ces entreprises, les subventions de l'État et des collectivités locales ne représentant que 4% du chiffre d'affaires des adhérents du PRODISS.

## LEURS EMPLOIS

En 2015, les adhérents du PRODISS ont employé 41 700 personnes représentant 9 300 ETP (équivalent temps plein), soit 43% de l'emploi total du secteur du spectacle musical et de variété sur ces deux indicateurs<sup>3</sup>. Les mesures de représentativité patronale établies au printemps 2017 évaluent par ailleurs à 54% le poids des adhérents du PRODISS dans l'emploi de la branche professionnelle du spectacle vivant privé<sup>4</sup>.

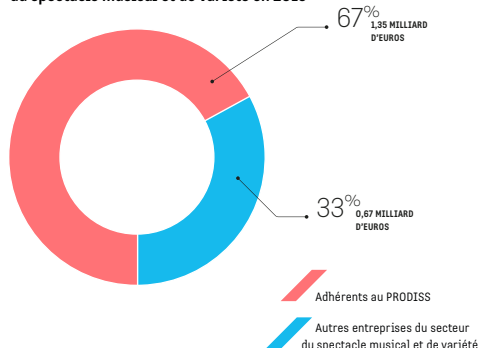
1 | Sources : PRODISS, EY. Le chiffre d'affaires cumulé du PRODISS a été évalué sur 323 adhérents pour lesquels les données étaient disponibles sur les 335 adhérents actifs au 30 mars 2017.

2 | Source : PRODISS.

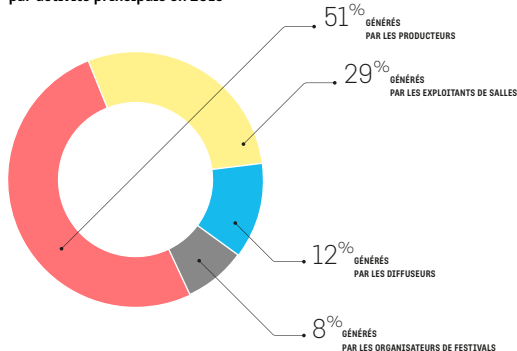
3 | Source : PRODISS, EY. Les ETP ont été calculés selon la méthode utilisée par le CNV dans ses analyses : 1 ETP « permanent » = 1 820h travaillées en CDI ou en CDD et 1 ETP « intermittent » = 600h travaillées en CDDU.

4 | La part patronale est ici mesurée uniquement auprès des entreprises syndiquées, sur le périmètre de la convention collective du spectacle vivant privé et non celui, plus large, du spectacle musical et de variété (incluant des entreprises des deux champs du spectacle vivant : convention collective du spectacle vivant privé et convention collective du spectacle vivant public). La part salariale est calculée sur le nombre de salariés ayant un contrat en cours en décembre 2014, quelle que soit sa durée.

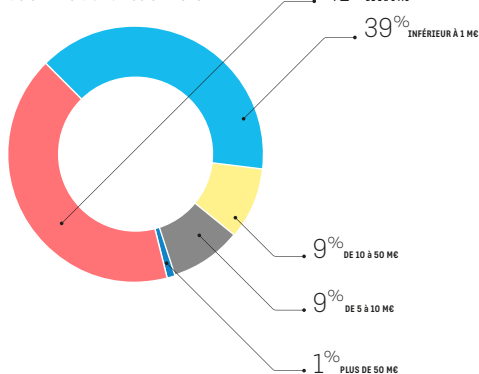
Poids des adhérents du PRODISS dans le chiffre d'affaires cumulé du secteur du spectacle musical et de variété en 2015



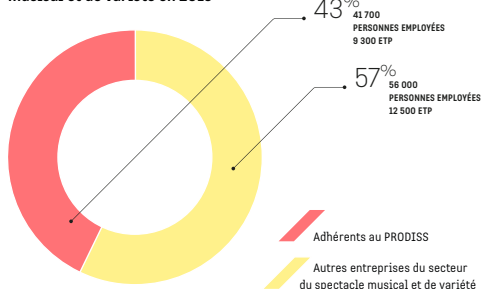
Répartition du chiffre d'affaires du PRODISS par activité principale en 2015



Répartition des adhérents du PRODISS par tranches de chiffre d'affaires en 2015



Poids des adhérents du PRODISS dans l'emploi du secteur du spectacle musical et de variété en 2015



LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

LE PANORAMA  
DU PRODISS

# Représentativité du syndicat dans le secteur

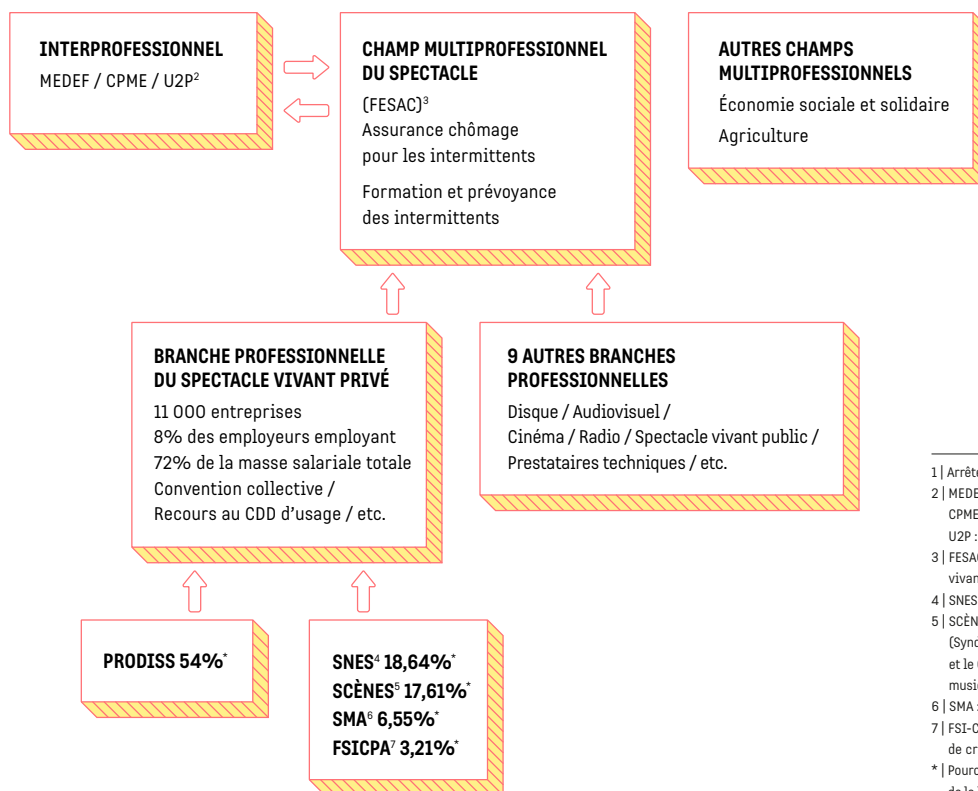
Pour la première fois en France, la représentativité des organisations patronales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles. Le critère de l'audience était dans ce contexte essentiel et chaque syndicat a fait valoir le nombre de ses entreprises adhérentes ainsi que le nombre de salariés qu'elles emploient.

Le nombre de salariés a été déterminant puisqu'il a permis d'établir le poids réel de chaque organisation dans sa branche professionnelle. Cette première mesure de l'audience

à l'échelon national des organisations patronales place, sur la branche du spectacle vivant privé, en première position le PRODISS au niveau des entreprises représentées (40,41%) et des salariés représentés (54%)<sup>1</sup>.

Avec ces nouvelles mesures, plus aucun accord ne pourra être signé dans la branche sans le PRODISS. Ce calcul de la représentativité patronale selon le critère d'audience ne modifie pas les grands équilibres entre les organisations du secteur qui demeureront nos partenaires de dialogue social, et c'est important.

Pour des raisons techniques, le ministère du Travail a retenu comme critère le nombre de salariés engagés durant le mois de décembre. Ce critère est discriminant dans le secteur du spectacle car il ignore totalement les grands événements estivaux que sont les festivals. Une évolution a été demandée par le PRODISS sur ce point pour la prochaine mesure et doit être rendue possible car les données fournies dans la déclaration sociale nominative (DSN) sont désormais plus précises.



1 | Arrêté du 26 juillet 2017 publié au Journal officiel du 3 août 2017.

2 | MEDEF : Mouvement des entreprises de France.  
CPME : Confédération des petites et moyennes entreprises.  
U2P : Union des entreprises de proximité.

3 | FESAC : Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

4 | SNES : Syndicat national des entrepreneurs de spectacles.

5 | SCÈNES : fédération regroupant le SNDTP (Syndicat national du théâtre privé)

et le CAMULC (Syndicat national des cabarets, music-halls et lieux de création).

6 | SMA : Syndicat national des musiques actuelles.

7 | FSI-CPA : Fédération des structures indépendantes de création et de production artistique.

\* | Pourcentage de salariés des entreprises syndiquées de la branche du spectacle vivant privé.



## Les missions du PRODISS

### REPRÉSENTER, DÉFENDRE ET PROMOUVOIR

---

Représentatif au niveau national, le PRODISS a pour mission essentielle de défendre et promouvoir les intérêts de ses membres, de soutenir et accompagner la compétitivité des entreprises du secteur, en créant les conditions favorables au développement du tissu entrepreneurial qui le compose.

Syndicat patronal du secteur privé, le PRODISS est habilité à engager ses membres par la signature d'accords collectifs professionnels. **Il porte les enjeux et propositions essentielles pour le secteur auprès des parties prenantes et de leur environnement** (institutionnels, gouvernement, parlementaires, collectivités...). Le PRODISS définit et diffuse les positions relatives aux questions concernant le secteur, aux échelles nationale, européenne et internationale.

Observation et prospective sont au cœur de la dynamique du syndicat, en veille permanente sur le spectacle vivant, et ses évolutions, permettant ainsi d'inscrire ses membres dans une vision d'innovation économique, sociale et culturelle, tel que dans le cadre des travaux menés au sein de son *think tank* « spectacle et numérique », Proscenium.

---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

LE PANORAMA  
DU PRODISS

## ACCOMPAGNER, CONSEILLER ET SOUTENIR

---

Le PRODISS a développé une expertise juridique reconnue dans le secteur du spectacle où se croisent droit social, fiscalité, mobilité internationale, propriété intellectuelle, etc. Fréquemment interrogé, le pôle juridique décrypte pour ses membres les points de la réglementation qui leur posent question.

### MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

---

L'accompagnement juridique se traduit par des actions concrètes et « prêtes à l'usage » pour les adhérents qui sollicitent le service juridique. Celui-ci est en veille permanente sur l'actualité juridique nationale et européenne. Il évalue l'impact des mesures nouvelles ou en projet, des décisions de jurisprudence, et il informe les adhérents. Le pôle juridique propose de nombreuses fiches sur la réglementation en droit social, fiscalité, sécurité, etc. adaptées aux besoins de ses membres. Des modèles de contrats sont également élaborés. Le PRODISS publie enfin des guides pratiques sur des sujets tels que la convention collective, la mobilité internationale ou la billetterie.

### SIMPLIFIER ET ADAPTER LES DISPOSITIFS

---

Le pôle juridique met son expertise au service des actions du syndicat visant à améliorer, sécuriser l'environnement juridique de ses entreprises et à mieux prendre en compte les spécificités du secteur, qu'il s'agisse de l'emploi artistique et technique ou de la mobilité internationale.

### NÉGOCIER DES ACCORDS PROFESSIONNELS ADAPTÉS

---

Le PRODISS négocie tout au long de l'année différents accords professionnels pour ses membres (convention collective du spectacle vivant privé, accords de salaires, CDD d'usage, formation professionnelle, assurance chômage des intermittents, temps partiel, etc.).

Le PRODISS a mis en place un groupe de travail composé d'adhérents qui suit les évolutions de la convention collective et des négociations en cours, et identifie des besoins sur le champ social.



## ÉTUDIER, STRUCTURER ET APPUYER

### **STRUCTURER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES**

La gestion de ses ressources humaines (RH) est structurante pour une entreprise. C'est un volet stratégique qui permet aux entreprises de relever les défis à venir, d'assurer la relève des talents ainsi que la transmission des savoirs. Développer des actions RH permet l'agilité des compétences pour les salariés.

**Le PRODISS conduit actuellement une réflexion en vue d'accompagner ses membres sur ces questions.**

**Notre objectif :**

- ▮ établir un état des lieux ;
- ▮ proposer un processus pédagogique favorisant à la fois la prise de conscience quant à ces questions, l'échange, l'appropriation et le transfert de compétences ;
- ▮ à l'issue de cette réflexion, le PRODISS proposera la mise en place d'un groupe dédié à ces questions qui pourra notamment s'intéresser aux dispositifs de formation existants et à ceux que nous pourrions construire et développer en regard des besoins nouveaux.

### **BÉNÉFICIER D'ACCORDS PRIVILÉGIÉS POUR LES DROITS D'AUTEUR**

Le PRODISS a conclu, avec la SACEM et la SACD, des accords au bénéfice de ses adhérents. Le spectacle vivant constitue désormais une source essentielle pour la rémunération des artistes, interprètes, auteurs et compositeurs. Les accords ainsi négociés sont vertueux, permettant de garantir la juste rémunération des auteurs et compositeurs, connus ou peu connus, ceux qui débent et sont en développement.

**Le PRODISS a développé un pôle économique, dont la vocation est de produire des données et des études sur l'économie de ses membres et, plus largement, sur l'économie du spectacle musical et de variété.**

Le pôle économique travaille en collaboration avec les services économiques des autres organisations de la filière, notamment le CNV.

### **CONTRIBUER À LA MEILLEURE CONNAISSANCE DU SECTEUR**

Ces travaux permettent de mieux faire connaître et de promouvoir les adhérents du PRODISS, leur activité économique et leur impact sur la société. Ils étayent également les demandes portées par le PRODISS auprès des pouvoirs publics.

Chaque année, depuis septembre 2014, le Baromètre du Live, réalisé par Harris Interactive, sonde les Français sur leur rapport au spectacle vivant (fréquentation des différents types de spectacles, motivations, critères de choix et pratiques d'achat).

En 2017, le PRODISS a également mené une étude approfondie avec le cabinet EY qui a permis d'évaluer pour la première fois l'impact global, direct et indirect, du secteur du spectacle musical et de variété.

### **APPUYER LES RÉFLEXIONS DES ADHÉRENTS SUR LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE**

Les études produites par le service économique peuvent aussi être destinées à appuyer les réflexions des adhérents du PRODISS sur leur modèle économique. En 2016/2017, le comité Salles a ainsi initié deux projets d'étude au soutien de leur réflexion stratégique : un panorama des salles de spectacles en France et un *benchmark* des modèles économiques des salles en Europe.

### **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DEMANDES D'AIDES**

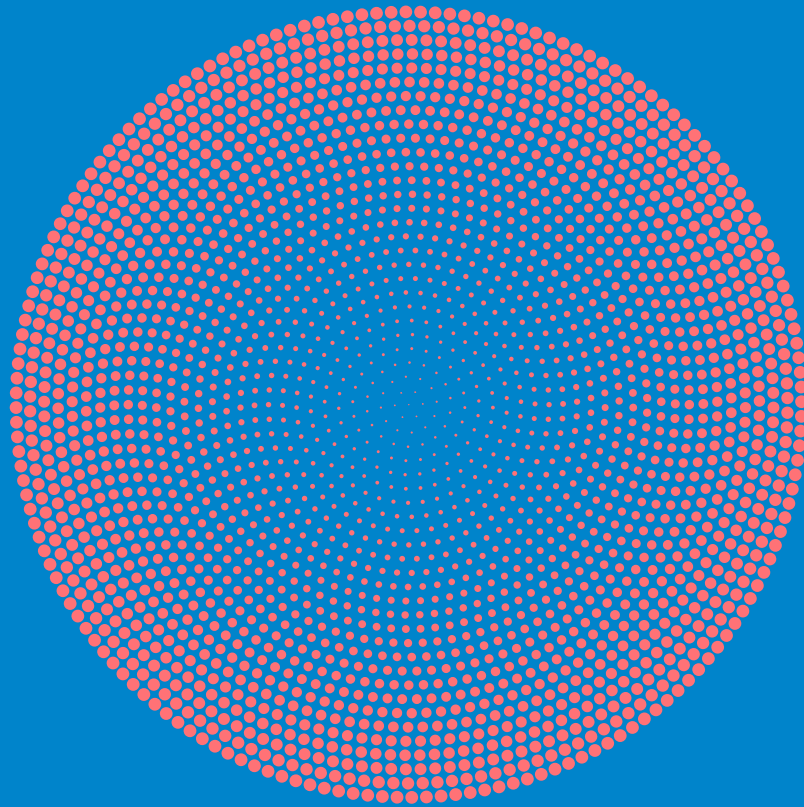
Le service économique accompagne les adhérents du PRODISS notamment dans leurs demandes de crédit d'impôt spectacle musical ou de variété et dans leurs démarches liées au Fonds d'urgence au spectacle vivant.



# CAHIER de tendances

## Focus sur 5 enjeux essentiels pour l'avenir du spectacle vivant

Le livre blanc du PRODISS « Culture & Compétitivité 2017/2022 », qui en 10 propositions, aborde les enjeux économiques, sociétaux et culturels du spectacle musical et de variété, et plus globalement de l'industrie créative et culturelle française, propose les clés d'accompagnement de notre secteur en pleine mutation. Articulées autour de trois ambitions « développer, transmettre, fédérer », les propositions ont été portées auprès des candidats et leurs équipes pendant la campagne de la présidentielle. **Cinq sujets clés issus du livre blanc, en lien avec nos préoccupations les plus proches sont mis en focus dans ce cahier de tendances : la Maison commune de la musique, la sûreté, l'international, le crédit d'impôt et la transmission de nos entreprises.**



- 01 | CULTURE ET COMPÉTITIVITÉ :  
10 PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE D'AVENIR DU SPECTACLE VIVANT

---

- 02 | ÉCO DU LIVE

---

- 03 | MAISON COMMUNE DE LA MUSIQUE

---

- 04 | ACCUEIL DU PUBLIC — FOCUS SUR LA SÛRETÉ

---

- 05 | COMPÉTITIVITÉ À L'EXPORT — LIBÉRER LE POTENTIEL

---

- 06 | RENFORCER — LE PARI GAGNANT DU CRÉDIT D'IMPÔT

---

- 07 | TRANSMETTRE — UN GAGE D'AVENIR

# Culture & Compétitivité

*10 propositions  
pour une politique d'avenir  
du spectacle musical et de variété.*

Les entrepreneurs du PRODISS se sont mobilisés et ont appelé au soutien de 10 propositions essentielles pour l'avenir du spectacle musical et de variété. Retrouvez ces 10 propositions en ligne sur [horizon2017-2022.prodiss.org](http://horizon2017-2022.prodiss.org)



---

## AMBITION 01 | Développer

---

### PROPOSITION | 01

DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À LA COMPÉTITIVITÉ EN LES ADAPTANT AUX ENTREPRISES DU SPECTACLE VIVANT

### PROPOSITION | 02

DÉVELOPPER UN PACTE NATIONAL DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

### PROPOSITION | 03

DÉVELOPPER L'INNOVATION, LEVIER DE CROISSANCE ARTISTIQUE ET DE COMPÉTITIVITÉ

---

## AMBITION 02 | Transmettre

---

### PROPOSITION | 04

TRANSMETTRE LA CONNAISSANCE DES SPECTACLES AU PUBLIC ET DU PUBLIC AUX ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

### PROPOSITION | 05

TRANSMETTRE LES ENTREPRISES DU SPECTACLE EN PRÉSERVANT LEUR DYNAMISME

### PROPOSITION | 06

TRANSMETTRE LES SAVOIRS ET LES COMPÉTENCES ADAPTÉS AU NOUVEL ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

### PROPOSITION | 07

TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES LE SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉ COMME « PATRIMOINE CULTUREL »

---

## AMBITION 03 | Fédérer

---

### PROPOSITION | 08

FÉDÉRER LE SPECTACLE ET LES ENTREPRISES INNOVANTES POUR FAVORISER LES SYNERGIES

### PROPOSITION | 09

FÉDÉRER AU NIVEAU EUROPÉEN EN RENFORÇANT L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUR LES PROJETS CONTINENTAUX

### PROPOSITION | 10

FÉDÉRER LA FILIÈRE AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT COMMUN D'UNION, DE CONCERTATION ET DE RENFORCEMENT DES ACTEURS

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

ÉCO DU LIVE

# Éco du Live



**L**e spectacle musical et de variété est un secteur dynamique, réalisant plus de 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires direct en 2015, et employant directement 98 000 personnes qui expriment leurs talents dans 191 métiers différents. Son activité entraîne également un grand nombre d'autres entreprises. Pour la première fois, son poids global, direct et indirect, a été mesuré par le cabinet EY : il atteint 4,3 milliards d'euros en chiffre d'affaires et 118 700 personnes employées<sup>1</sup>.

1 | Source : Étude EY « En scène ! Contribution du spectacle musical et de variété à l'économie française - septembre 2017 ».

### ● **Effet de levier 1 pour 1 Emplois et CA**

Pour 1€ de chiffre d'affaires et 1 ETP, le cœur du secteur (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles et festivals) génère 1€ et 1 ETP supplémentaires parmi les fournisseurs et dans les territoires qui accueillent les représentations.

**Cette croissance, ce dynamisme et cet emploi sont portés par un tissu de petites entreprises dont le modèle économique est de surcroît marqué par un pari économique :**

- celui, pour tous, d'organiser un événement dont le succès n'est garanti que dans très peu de cas ;
- celui, dans le cas des festivals, de miser toute son activité de l'année sur quelques jours soumis à des aléas de toutes sortes, de la météo aux événements sociaux ;
- celui, dans le cas du producteur, d'investir dans le développement d'artistes, sans garantie de succès commercial et alors même que la continuité dans sa relation à l'artiste n'est assurée.

### ● **Le secteur du spectacle musical et de variété = 99% de TPE et de PME, 100% de risques.**

**Ces petites structures, qui dégagent de faibles marges, ont de grandes difficultés à absorber les chocs, qu'ils soient :**

- intrinsèques à leur activité comme les fortes variations de chiffres d'affaires ou de trésorerie, la transition numérique ou encore l'internationalisation de l'environnement concurrentiel ;
- ou exogènes, comme celui causé par les attentats terroristes.

En plus des effets sur la fréquentation, variables selon les périodes, les régions et les types de spectacles, les entreprises du secteur doivent faire face à une très forte croissance de leurs coûts de sûreté.

**Dans ce contexte, les producteurs de spectacles sont fragilisés dans leur capacité à prendre les risques nécessaires au développement des talents de demain et à maintenir leur dynamisme économique.**



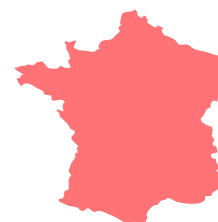
**Chiffre d'affaires en 2015  
4,3 Mds €**



**Effectifs  
118 700 emplois**



**Effet de levier  
1 pour 1,  
emplois et CA**



**Présence territoriale  
> 1 450 communes**

---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

MAISON  
COMMUNE

**C**onfrontés comme tous les secteurs de nombreuses ruptures, la musique et le spectacle doivent composer avec les particularités propres à la création : comment permettre à la filière de trouver de nouveaux relais de croissance, de renforcer son attractivité et préserver l'emploi ? Comment accompagner les transformations en cours ?

Le 8 juin 2017, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, annonçait le lancement d'une réflexion sur la création d'une « Maison commune de la musique » prenant en compte

le rôle actuel du CNV. L'engagement de cette réflexion est un acte fort pour l'ensemble de la filière musicale, et ouvre enfin le champ d'une co-construction. Le PRODISS s'inscrit pleinement dans cette démarche.

En effet, en mars 2016, le Bureau du PRODISS confiait à Jules Frutos, producteur de spectacles et membre du syndicat, « la responsabilité de conduire une mission essentielle pour notre écosystème : préparer l'avenir de notre profession, en réfléchissant à une ligne de force devant être dérogée par une instance

reconnue de tous, avec l'ambition de développer une stratégie globale, disposant de moyens nouveaux ».

Les conclusions du rapport Frutos sont claires : la nécessité de créer un outil cohérent, efficace, au service du développement artistique et de la diffusion : se fédérer, se structurer, avec des moyens nouveaux.

---

# Maison commune

*de la musique*

---



## L'ANNÉE EN BREF

Les travaux de Jules Frutos s'inscrivaient dans le contexte du CNM<sup>1</sup> et du CNV. En 2011 et 2012, des travaux menés de manière collaborative par l'ensemble des acteurs de la filière musicale ont conduit à une préfiguration d'un Centre national de la musique. Certes, il existait auparavant des passerelles entre les producteurs de spectacles, les producteurs phonographiques ou les sociétés civiles, mais il n'existait pas une véritable volonté de travailler ensemble. Le projet du CNM a permis de démontrer qu'une dynamique collective pouvait être profitable à tous.

Le PRODISS avait participé activement à la création d'un Centre national de la musique. Cependant, depuis l'abandon de ce projet, en septembre 2012, aucune autre ambition publique majeure n'éclairait l'avenir du spectacle ni, plus largement, l'écosystème de la musique. Si depuis, nous avons connu des victoires, dont le crédit d'impôt spectacle musical ou de variété, nous avons plus que jamais besoin d'une vision ambitieuse, assortie de moyens conséquents et cohérents pour nos entrepreneurs et nos artistes.

Malgré l'échec du CNM, les acteurs du spectacle vivant ont récemment fait preuve de leur capacité à travailler ensemble au moment de la mise en place du Fonds d'urgence au spectacle vivant, destiné aux entreprises de spectacles mises en difficulté par les tragiques événements du 13 novembre 2015, et géré par le CNV.

Le CNV a initialement été créé par les professionnels pour redistribuer les fonds collectés par la taxe sur les spectacles. Transformé en EPIC en 2002, il agrège de plus en plus de missions, il gère aujourd'hui le Fonds d'urgence et est appelé à gérer des aides du nouveau Fonds pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS), et l'observatoire de l'économie de la musique. De nombreuses missions qui obligent cette structure à revoir ses ambitions et ses moyens.

Aujourd'hui, le CNV est arrivé à saturation. Le dispositif existant montre ses limites et doit être repensé dans sa globalité.

Malgré l'efficacité reconnue de son action, faute de moyens, il ne peut ni répondre entièrement aux besoins d'un secteur en croissance, ni remplir pleinement les nouvelles missions qui sont les siennes.

## PERSPECTIVES

Notre vision est de **refonder le CNV pour qu'il devienne un établissement public au soutien du spectacle vivant musical et de variété et de la musique enregistrée**, sous l'autorité du ministère de la Culture. L'artiste évolue en effet au sein de l'ensemble de ces champs, pour les besoins de ses projets.

Chargé de financer les créateurs d'aujourd'hui et de demain, et de réguler les secteurs, le nouveau CNV veillerait aussi à la santé d'une filière dynamique et créatrice d'emplois.

Les caractéristiques principales de ce Centre seraient : **une administration centrale, un établissement public, des recettes nouvelles qui doivent s'adapter aux révolutions numériques.**

Dans le cadre de la mission Maison commune de la musique, nous proposons un CNV refondé avec les missions suivantes :

■ **Contribuer dans l'intérêt général, au financement et au développement du spectacle vivant musicale et de variété et de la musique enregistrée et en faciliter l'adaptation à l'évolution des technologies, des marchés.** À cette fin, le Centre soutiendra notamment par l'attribution d'aides financières :

- la création, la production, la diffusion et la promotion des projets artistiques ainsi que la diversité des formes d'expression artistiques et de diffusion par tous moyens, notamment multimédia ;
- la création et la modernisation des salles de spectacles ainsi que leur adaptation aux évolutions technologiques et innovations ;
- des actions en faveur de l'éducation artistique ;
- des actions en faveur de la diffusion et la promotion des projets artistiques en France et à l'étranger.

■ **Collecter, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine.**

■ **Observer l'évolution des professions et des activités du spectacle et de la musique, leur environnement juridique, économique et social.**

**Cessons d'opposer Création et Industrie.**

Au contraire, c'est de la convergence des secteurs, des professionnels, que naîtront et se développeront des projets artistiques ambitieux en France et à l'international.

Il est aujourd'hui urgent de mettre en place un dispositif d'incitation à l'investissement et de régulation du risque artistique qui participerait à la consolidation d'un écosystème performant, créateur d'activité, d'emplois et représentant un élément clé de la diversité culturelle.

1 | CNM : Centre National de la Musique.

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

ACCUEIL  
DU PUBLIC

# Accueil du public

*Focus sur la sûreté*

## *Une responsabilité nécessairement partagée*

Déjà fragile, l'économie du secteur a été durement impactée par les événements du 13 novembre 2015 et les conséquences financières restent significatives. Nos entreprises ont dû faire face à des baisses importantes de fréquentation sur certaines périodes, certaines régions et certains types de spectacles, à des surcoûts de communication pour informer et rassurer le public, à des surcoûts assurantiels...

Mais la difficulté principale pour ces petites entreprises est d'assumer une hausse structurelle de leurs coûts et des investissements de sûreté, estimés à 90 millions d'euros au global.



## L'ANNÉE EN BREF

L'économie du secteur a été profondément fragilisée depuis les attentats du 13 novembre 2015. Les conséquences en ont été multiples : baisses importantes de fréquentation sur certaines périodes, certains types de spectacles et dans certaines régions, surcoûts de communication pour informer et rassurer le public, surcoûts assurantiels... Mais la difficulté principale pour ces petites entreprises est d'assumer une hausse structurelle de leurs coûts de sûreté.

**Elles doivent employer de nombreux personnels de sécurité supplémentaires et investir en équipements** : vidéosurveillance, magnétomètres, portiques, aménagements de la voirie, sécurisation des accès, barreaudage, clôtures, barriérage, etc. Tout au long de l'année 2016, et grâce à la solidarité de la profession et le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, **le Fonds d'urgence du spectacle vivant** géré par le CNV a accompagné et soutenu les entreprises. Les surcoûts de sûreté s'inscrivent désormais dans la durée et il est essentiel de prendre des mesures pour soutenir les entreprises du spectacle dans leur démarche de sûreté renforcée.

Parallèlement, **une mission a été confiée au préfet Hubert Weigel** par les ministères de l'Intérieur et de la Culture. La mission a abouti à la publication d'un référentiel. Nous avons participé activement aux différentes réunions de concertation. Lors de ces échanges, nos membres ont notamment insisté sur la nécessité de tenir compte de la grande diversité des spectacles, sur les problématiques d'identification des responsabilités des différents acteurs (entrepreneurs privés, État, collectivités territoriales), sur les modalités de discussion avec les pouvoirs publics et enfin sur la prise en compte du coût économique généré par les mesures préconisées. Ce nouveau guide soulève de nombreuses questions. Nos adhérents n'ont pas les moyens de mettre en place seuls ces lignes directrices.

## PERSPECTIVES

**Les besoins de nos entreprises sont de plusieurs natures :**

**Permettre l'investissement sécuritaire pour nos entreprises en ouvrant l'accès au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).** Créé par la loi du 5 mars 2007, le FIPD est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et

les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. Comprenant deux volets — le financement de la vidéoprotection et celui des autres actions de prévention —, le FIPD n'est aujourd'hui ouvert qu'aux établissements publics du ministère de la Culture. **Le FIPD doit désormais s'ouvrir, à l'instar des lieux touristiques à l'ensemble des lieux de spectacle (salles et festivals).**

**La question de la facturation des forces de l'ordre par l'État** : les organisateurs de spectacles sont confrontés à une augmentation importante de ces coûts sur lesquels ils n'ont aucune maîtrise. Le PRODISS a demandé la mise en place de réflexions avec le ministère de l'Intérieur pour préciser la ligne de partage entre l'État et l'organisateur.

**Suites du référentiel Weigel** : nous demandons la mise en place d'une cellule conjointe aux ministères de la Culture et de l'Intérieur, dédiée aux questions de sûreté et à l'animation du référentiel. Il est nécessaire, en outre, de mettre en place un référent national afin d'éviter des réponses différentes en fonction des interlocuteurs sur le territoire.

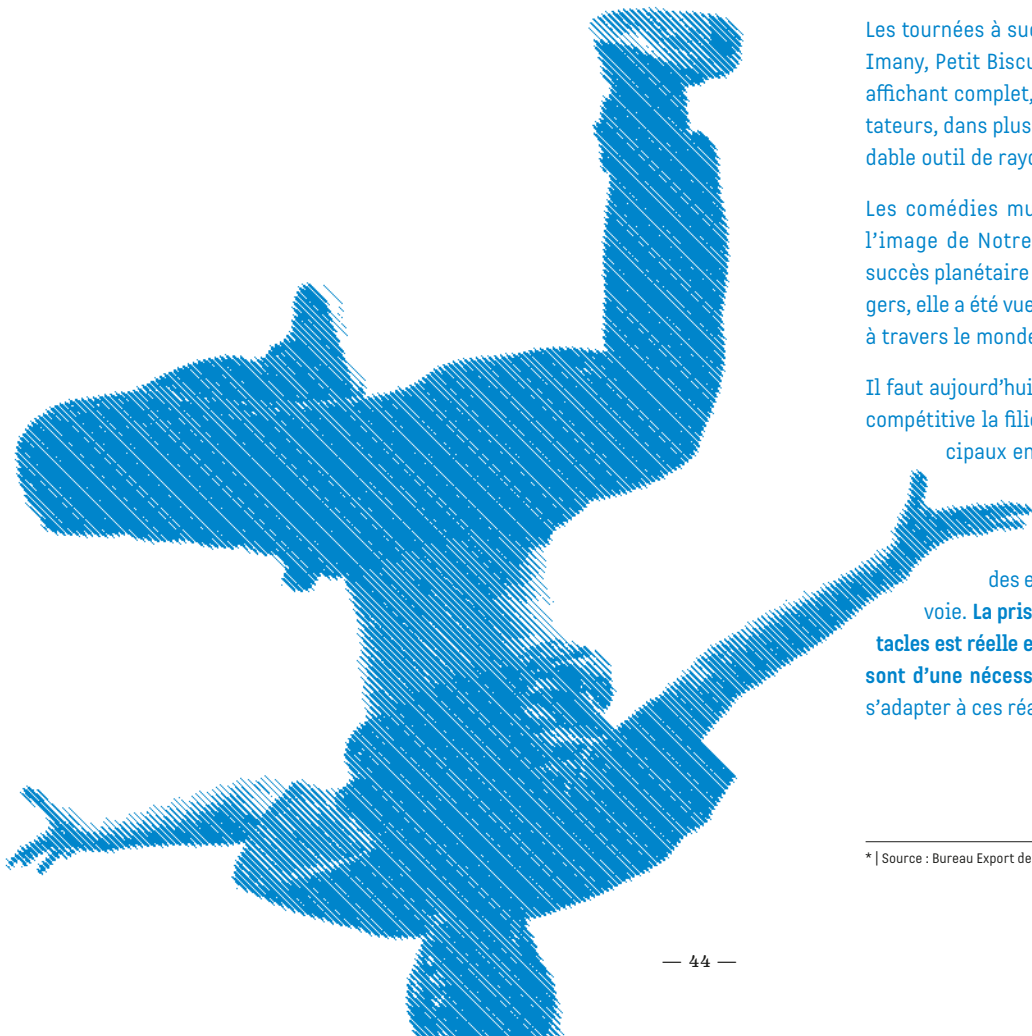
**Construire des programmes de formation adaptés** aux besoins dans le spectacle et intégrer une nouvelle qualification : le directeur sûreté.

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

L'EXPORT

Compétitivité à

# l'Export



## Libérer le potentiel

Le talent de nos artistes n'a pas de frontières, plus que jamais ils se produisent sur les scènes internationales, et leur musique s'exporte. Tous secteurs musicaux confondus, la France est l'un des principaux exportateurs de musique au monde, la musique française étant l'une des plus écoutées, derrière le répertoire anglo-américain.

Les revenus de la filière musicale française en provenance de l'international sont significatifs ainsi qu'en croissance continue et régulière, atteignant les 262 millions d'euros en 2016, en augmentation de 30% par rapport à 2010. Le spectacle musical et de variété joue un rôle important dans cette activité d'exportation : les tournées organisées à l'étranger par **les producteurs de spectacles français ont généré un chiffre d'affaires à l'export de 60 M€, soit 23% des revenus en provenance de l'international de la filière musicale française\***.

Mais ce rayonnement est loin d'être aussi important qu'il pourrait l'être et ces grands succès emblématiques font presque figure d'exception.

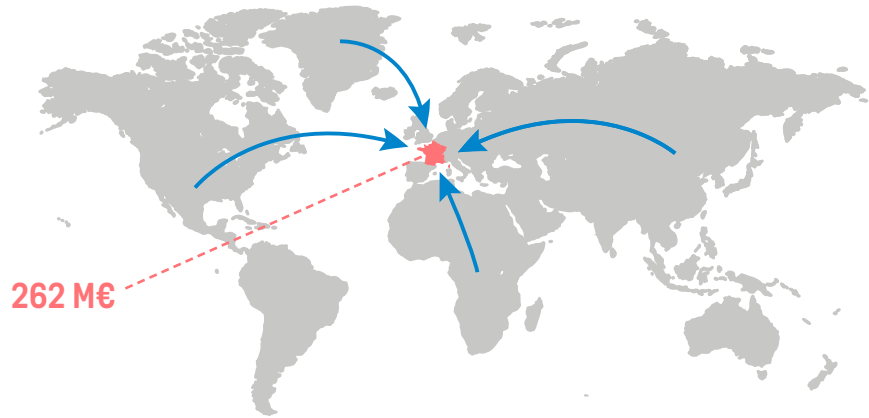
Les tournées à succès de Christine & the Queens, Jain, Imany, Petit Biscuit, Calypso Rose ou Zaz (70 concerts affichant complet, rassemblant de 2 000 à 7 000 spectateurs, dans plus de 20 pays étrangers) sont un formidable outil de rayonnement de la culture française.

Les comédies musicales françaises le sont aussi, à l'image de Notre Dame de Paris qui a rencontré un succès planétaire : adaptée et jouée dans 14 pays étrangers, elle a été vue par plus de 6 millions de spectateurs à travers le monde.

Il faut aujourd'hui se donner les moyens de rendre plus compétitive la filière musicale française. L'un des principaux enjeux du développement international de nos artistes, de nos productions, de nos spectacles et de nos catalogues est celui de l'accompagnement des entrepreneurs de spectacles dans cette voie. **La prise de risque des entrepreneurs de spectacles est réelle et les dispositifs d'aide à l'international sont d'une nécessité incontestable.** Eux aussi doivent s'adapter à ces réalités plurielles.

\* | Source : Bureau Export de la musique, juin 2017.

La filière musicale française enregistre un chiffre d'affaires en provenance de l'international de 262 M€ en 2016.



## L'ANNÉE EN BREF

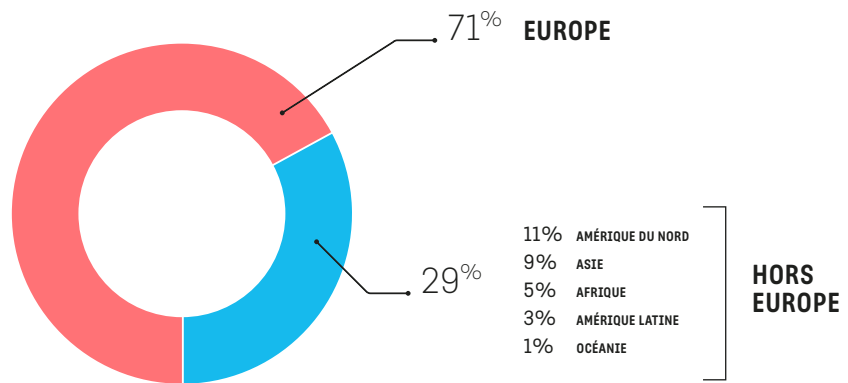
Depuis 2016, le Bureau Export de la musique a été réformé, tant au niveau de sa gouvernance que de ses programmes d'aides directes aux entreprises. Le PRODISS a beaucoup contribué au succès de cette réforme de l'association qui donne aujourd'hui une nouvelle place aux producteurs de spectacles. La réforme statutaire a ainsi abouti en 2017 à donner au spectacle vivant une représentation forte au sein du conseil d'administration (avec trois sièges), au sein du Bureau (avec deux postes) et la vice-présidence du Bureau Export.

Le spectacle vivant est aussi largement représenté au sein des jurys des commissions des nouveaux programmes dédiés aux musiques actuelles. Par ailleurs, il n'existe plus de barrière à l'entrée pour profiter du dispositif d'aides du Bureau Export, qui se veut accessible à tous. L'adhésion est largement ouverte aux producteurs de spectacles, producteurs phonographiques, éditeurs et managers français.

Même rééquilibrage au niveau des critères : tout projet au catalogue d'un producteur de spectacles, d'un producteur phonographique ou d'un éditeur adhérent du Bureau Export et disponible sur une plateforme de *streaming* légale est désormais éligible aux programmes d'aides. Soit une ouverture du spectre des projets éligibles, en particulier pour les producteurs de spectacles qui ont maintenant accès aux services du Bureau Export pour l'intégralité de leurs catalogues.

L'outil a évolué dans un sens très favorable, en accord avec la filière et le ministère de la Culture, pour être plus lisible et structurant dans l'élaboration des stratégies export des professionnels. L'enveloppe totale des aides a ainsi été doublée entre 2015 et 2016 pour être portée à 1,2 M€ en 2017.

Les producteurs de spectacles exportent de plus en plus au-delà du continent européen.



**Parallèlement, le PRODISS a poursuivi son travail de sensibilisation des pouvoirs publics sur la complexité des démarches auxquelles sont confrontées nos entreprises. À des faiblesses « classiques » viennent ici s'ajouter les spécificités de nos modèles économiques :**

- le coût du travail, les artistes bénéficient en France de la présomption de salariat incluant une protection sociale, certes enviée par nos homologues étrangers mais rendant nos entreprises moins compétitives à l'export ;
- le « coût de revient » d'une tournée française à l'export, qui peut apparaître élevé, en particulier quand le plateau technique français accompagne les artistes ;
- la gestion administrative, fiscale et sociale des tournées à l'international (export comme import), qui exige une très bonne connaissance des législations françaises et étrangères et des accords spécifiques entre pays. Peu d'entreprises du spectacle possèdent cette expertise en raison de leur taille réduite et doivent faire appel à des experts dans les pays ;
- la connaissance du marché international, qui suppose d'investir pour identifier les bons contacts, travailler avec eux, recruter et promouvoir ;
- la double imposition des artistes. L'imposition des revenus artistiques dans le pays du spectacle apparaît aujourd'hui anachronique et discriminante pour les entreprises de spectacles qui travaillent à l'export. Qui plus est, les règles actuelles des conventions fiscales de l'OCDE sont déconnectées de la réalité des pratiques et conduisent dans les faits à une situation de double imposition : l'artiste résident fiscal français paie en France l'impôt sur ses revenus mondiaux alors que le producteur du spectacle débiteur des salaires a déjà eu à sa charge l'impôt sur ses revenus artistiques dû dans le pays de la prestation.

## PERSPECTIVES

---

**L'étude approfondie par le Bureau Export de la structure des projets soutenus en 2016 et des demandes enregistrées au premier semestre 2017, démontre que le montant actuellement alloué aux programmes d'aides, même s'il a augmenté en 2016, demeure très insuffisant au regard des besoins du secteur. Entre 2015 et 2016, le nombre de dossiers déposés devant les commissions a augmenté de près de 20%. Sur le seul premier semestre 2017, 105 dossiers ont été déposés et l'on estime à plus de 300 le nombre de dossiers qui devraient être déposés avant la fin de l'année.**

**Véritable modèle de collaboration public-privé, le Bureau Export doit voir ses moyens renforcés afin de concrétiser l'actuel essor des artistes français à l'international. Un bureau export mieux doté pourrait davantage :**

- mettre en place des outils d'études des marchés internationaux et de leur évolution pour ainsi offrir une expertise aux professionnels du secteur ;
- accompagner la promotion des artistes français sur les marchés internationaux ;
- être présent sur de nombreux festivals étrangers, formidables lieux d'exposition pour nos artistes ;
- développer des compétences juridiques et fiscales pour faciliter les démarches des entreprises.

Par ailleurs, l'une des activités centrales du Bureau Export de la musique consiste à mettre en relation les professionnels français avec les interlocuteurs étrangers qualifiés et à assurer la présence des artistes français dans les 80 événements professionnels incontournables. Cette action s'exerce avec le soutien des ministères des Affaires Étrangères et de la Culture et, le cas échéant, en coordination avec certains opérateurs de l'export (Business France, Institut Français

notamment). Toutefois, le cadre stratégique de ce partenariat n'a jamais été posé. Il est donc urgent d'engager cette discussion avec les ministères concernés, afin notamment d'évaluer la pertinence des modalités d'intervention actuelles, en lien avec les professionnels.

**Aider à la structuration de l'offre française à l'international avec un soutien des pouvoirs publics est un enjeu clef de synergie. Cette structuration s'envisage par la mise en œuvre d'actions simples, parmi lesquelles :**

- associer plus étroitement les entrepreneurs de spectacles dans les délégations et les déplacements officiels à l'international ;
- sur le principe d'une « marque France », mettre en place et financer un plan de communication spécifique pour le spectacle visant à renforcer leur visibilité lors des salons professionnels à l'international, à valoriser nos artistes et à mettre en avant le savoir-faire et la créativité de nos spectacles.

---

### Axes stratégiques majeurs :

**Nos axes pour libérer le potentiel des talents français à l'international et donner à la scène française les moyens de s'affirmer dans un marché de plus en plus concurrentiel :**

- Renforcer les outils dédiés à nos entreprises en donnant un soutien accru au Bureau Export de la musique, parachever sa réforme, et permettre de maximiser « l'effet levier ».
  - Lever les freins au déplacement des équipes artistiques et techniques hors de France en simplifiant les démarches, en accompagnant les professionnels en instaurant un guichet unique d'informations, véritable relais vis-à-vis des pouvoirs publics.
-

Le « coût de revient » d'une tournée française à l'export est aujourd'hui l'un des freins majeurs au rayonnement international des spectacles français. Exporter une tournée d'un artiste nécessite des investissements lourds. Chaque date de concert supplémentaire entraîne des frais supplémentaires pour le producteur de spectacles qui part en tournée avec une équipe artistique et technique. Nous devons obtenir le financement des charges sociales des équipes artistiques et techniques dans le cadre des tournées de spectacles à l'export, notamment lorsque les moyens financiers sont modestes et que la tentation est grande pour l'artiste d'accepter les conditions de la tournée à l'étranger sans respecter la législation sociale française.

**À la différence de leurs concurrents étrangers, les producteurs français qui font tourner leurs spectacles à l'export salarient les artistes. Ce modèle social, qui fait partie intégrante de l'exception culturelle française, est bénéfique pour les artistes mais induit un coût salarial important qui rend les entreprises françaises moins concurrentielles à l'export que leurs homologues étrangers.**

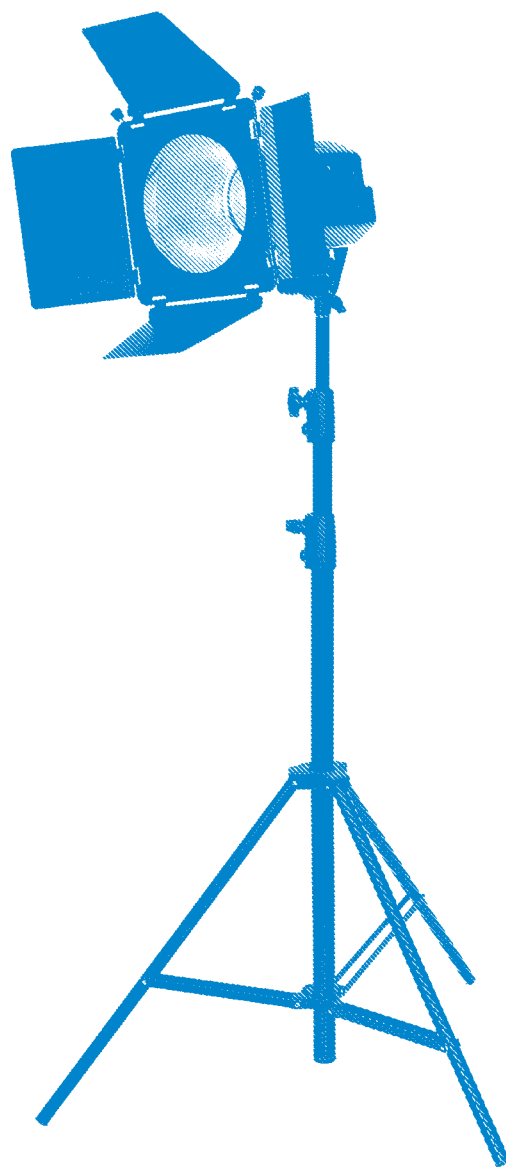
Or, l'international est un élément-clé dans la construction de carrière d'un artiste et une nécessité économique stratégique pour l'ensemble des producteurs français.

**Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), créé à l'automne 2016, soutient l'emploi dans le spectacle par le biais de 9 aides ciblées. Le PRODISS propose d'intégrer à ce fonds une aide à l'emploi des salariés indemnisés aux annexes 8 et 10 et détachés sur des spectacles à l'international.** Cette aide prendrait la forme d'un remboursement des cotisations patronales payées sur les salaires des artistes et des techniciens détachés lors d'une tournée à l'export.

**Par ailleurs, la double imposition des revenus artistiques pénalise les artistes comme les producteurs de spectacles.** Ces derniers, en supportant la charge effective d'un impôt dont ils ne sont pas redevables, sont de fait moins concurrentiels à l'égard d'entreprises locales. La double imposition est donc discriminante pour les producteurs de spectacles français qui salarient leurs artistes et qui sont imposés dans l'État d'exercice sur les rémunérations versées mais aussi souvent sur les frais de production.

**Le PRODISS propose trois mesures pour éviter cette discrimination :**

- Confirmer l'imputation de la retenue à la source sur l'impôt sur les sociétés pour les entreprises françaises ayant subi une retenue à la source à l'étranger sur une prestation artistique.
- Réviser les conventions fiscales et le modèle OCDE en :
  - déterminant un modèle de certificat permettant de récupérer la retenue à la source payée à l'étranger au titre de dispositions spécifiques aux artistes ;
  - supprimant la différence de traitement entre les artistes salariés et les autres salariés par l'introduction d'un régime d'imposition identique pour tous ;
  - envisageant la suppression des dispositions spécifiques aux artistes inspirées de l'article 17 des conventions fiscales bilatérales.
- Coordonner l'action des différents États au niveau européen en regroupant à l'échelle européenne l'ensemble des ressources actualisées régulièrement et en standardisant les documents administratifs entre administrations fiscales européennes.



---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

RENFORCER  
LE CRÉDIT  
D'IMPÔT

## *Le pari gagnant du crédit d'impôt*

Le crédit d'impôt spectacle vivant musical ou de variété, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a apporté une bouffée d'oxygène aux entreprises du secteur.

Bénéficiant aux artistes en développement, il a permis de maintenir et de lancer des projets de tournées d'artistes.

Malgré la publication tardive du décret d'application, en septembre 2016, près de 800 agréments provisoires ont été attribués.

---

# Renforcer

---



### 31 DÉCEMBRE 2015 —

Entrée du crédit d'impôt spectacle musical ou de variété dans le Code général des impôts, article 220 quindecies et article 220 S

### 10 SEPTEMBRE 2016 —

Entrée en application du crédit d'impôt spectacle, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 26 OCTOBRE 2016 15 DÉCEMBRE 2016 22 FÉVRIER 2017 AVRIL 2017 —

Quatre premières réunions du Comité d'experts statuant sur les demandes d'agrèments provisoires, 778 attribués

### 7 DÉCEMBRE 2016 —

Publication d'une instruction fiscale sur le crédit d'impôt par la direction des Finances Publiques, révisée ensuite le 1<sup>er</sup> février 2017

### DATES DE CLÔTURE DES EXERCICES FISCAUX 2016 —

Les entrepreneurs de spectacles vivants ayant reçu des agrèments provisoires bénéficient du crédit d'impôt pour le calcul de leur impôt sur les sociétés

### BILAN DES QUATRE PREMIERS COMITÉS D'EXPERTS (OCTOBRE 2016 | AVRIL 2017)

**1 110 DEMANDES** —  
d'agrèments provisoires  
de spectacles déposées,  
dont 835 en 2016

**778 AGRÈMENTS** —  
provisoires attribués

### L'ACCOMPAGNEMENT DU PRODISS POUR SES ADHÉRENTS

**5 RÉUNIONS  
D'INFORMATION** —  
et 1 atelier d'accompagnement  
personnalisé en petit groupe :  
220 participants parmi  
les adhérents du PRODISS

**3 RÉUNIONS** —  
d'un groupe de travail dédié au suivi,  
à la définition de marges d'amélioration  
et au lancement de l'étude d'impact du  
dispositif

## PERSPECTIVES

Les entreprises du PRODISS sont parfaitement rentrées dans la logique du dispositif et ont augmenté leurs investissements dans les projets d'artistes en développement : en lançant de nouvelles tournées d'artistes, en ajoutant de nouvelles dates et en étoffant les plateaux artistiques. En faisant cela, elles ont répondu aux objectifs du texte en favorisant l'émergence et la création artistique. Elles ont également créé des emplois intermittents et transformé des emplois à durée déterminée en emplois permanents avec les charges sociales supplémentaires correspondantes.

Ces nouveaux projets de tournées sont des investissements de long terme dont les fruits potentiels ne peuvent être attendus avant deux ou trois années. Un affaiblissement du crédit d'impôt, qui est une composante importante de l'équation économique de ces projets, pourrait déstabiliser profondément les entreprises du secteur. Par ailleurs, comme pour tout nouveau dispositif, l'expérience amène la révélation de certaines marges d'amélioration du texte qui permettraient de simplifier son administration et de mieux sécuriser les entreprises. Il est donc nécessaire de renforcer le crédit d'impôt spectacle musical ou de variété. Le PRODISS s'y engage en lançant notamment, dès 2017, une évaluation de l'impact du crédit d'impôt, qui permettra d'objectiver ses effets vertueux.

## L'ANNÉE EN BREF

Le PRODISS, après s'être battu pour l'obtention du crédit d'impôt spectacle musical ou de variété, s'est engagé fortement auprès de ses adhérents pour les accompagner dans la mise en œuvre pratique de ce nouveau dispositif :

■ En organisant des réunions d'information animées par des avocats fiscalistes, des consultants spécialisés et des représentants du service du ministère en charge du crédit d'impôt.

■ En répondant de manière personnalisée à leurs interrogations et en relayant leurs demandes auprès du ministère, sur des points précis ou sur des éléments essentiels, comme la rétroactivité du crédit d'impôt pour l'année 2016 ou l'appréciation du seuil de développement des artistes.

■ En ouvrant un onglet dédié au dispositif sur la partie réservée aux adhérents du site internet du PRODISS, mettant à disposition les textes de référence, une synthèse du dispositif et les dernières actualités.

---

LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

---

TRANSMETTRE

---

# Trans- mettre

---

*Un gage d'avenir*

## L'ANNÉE EN BREF

**N**ous avons placé l'année 2016 sous le signe de la transmission, investissement crucial pour l'avenir de nos entreprises. Dans le livre blanc « Culture et Compétitivité 2017/2022 », nous portons cette ambition : réfléchir et accompagner la transmission des entreprises du secteur, des savoir-faire de nos mentors auprès des jeunes générations.

Au-delà des questions classiques liées à l'activité économique, les entreprises culturelles doivent faire face aujourd'hui au défi de leur transmission, pour répondre également à la concentration. **La question se pose avec acuité pour nos entreprises culturelles très fortement imprégnées d'intuitu personæ : comment survivre au départ de leur créateur ou de leur dirigeant ?**

Beaucoup d'entreprises changent déjà de mains ou sont appelées à être cédées dans les années à venir. Or la transmission et la reprise sont des périodes de fragilité pour l'entreprise : mal appréhendées, elles peuvent conduire à la destruction d'emplois et de valeur ajoutée, à la rupture du lien avec l'artiste. Il y a aussi le risque de voir seulement les groupes pouvoir racheter les entreprises, dotées de peu d'actifs.

## PERSPECTIVES

**À** l'image de ce qui s'organise pour d'autres secteurs, nous sensibiliserons le ministère de la Culture à cet enjeu majeur pour la diversité du secteur.

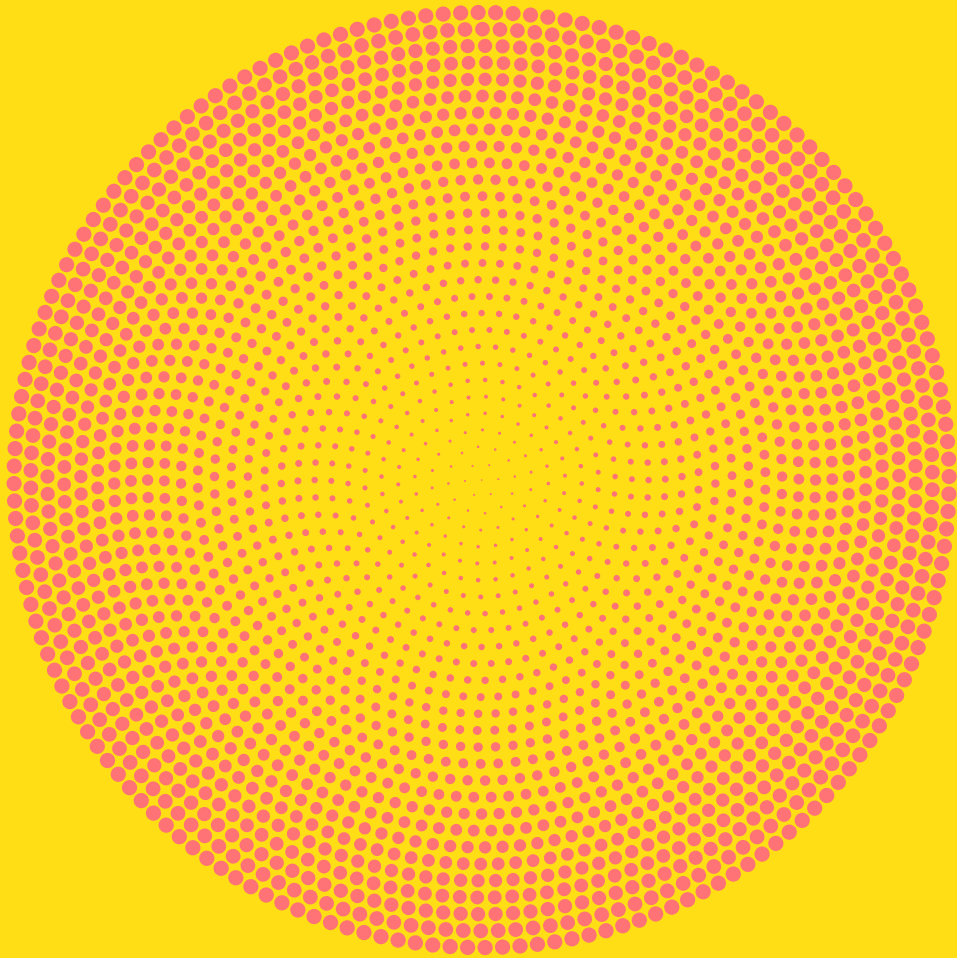
Nous voulons réunir les acteurs concernés (professionnels du secteur, professionnels qui accompagnent les reprises d'entreprise, experts comptables, les financeurs, l'IFCIC<sup>1</sup>, les pouvoirs publics, les repreneurs potentiels...) dans le cadre d'un colloque, et demandons une mission ministérielle pour poser un diagnostic et aboutir à des propositions concrètes autour d'un plan d'action : mise en place d'une agence de conseils au sein du ministère de la Culture, et d'un dispositif de formation à un projet de reprise et **la création d'un diplôme de producteur de spectacles.**

Nous sommes convaincus de l'attractivité de notre secteur, que les talents sont l'avenir de nos entreprises, la formation doit être un outil pour répondre aux aspirations professionnelles de repreneurs potentiels mais aussi aux enjeux de diversité du secteur.

1 | IFCIC : Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles.



# Les adhérents **LA LISTE**



LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

LISTE  
DES ADHÉRENTS

# Les adhérents

## la liste

105 DB  
143 PRODUCTIONS  
2 BELGES PRODUCTIONS (LES)  
20H40 PRODUCTIONS  
213 PRODUCTIONS  
3 ÂNES PROD  
3 C  
3 POM PROD  
3 P'TIT TOUR  
À MON TOUR PROD  
A.K.A  
A.M.A.M.  
ACCORDS CROISÉS  
ACCORHOTELS ARENA  
ADAM  
ADAM CONCERTS  
ADAMS FAMILY PRODUCTIONS  
ADL PRODUCTIONS  
AFFIDIA  
AFTER EFFECTS - AFX  
AGDL PRODUCTIONS  
AGENCE BJP  
AKTIV  
ALHAMBRA (L') - THEATRE MUSIC HALL  
ALHAMBRA PRODUCTIONS  
ALLO FLORIDE PRODUCTIONS  
ALPEXPO - LE SUMMUM  
ALTERNATIVE LIVE  
ALUNA PRODUCTION  
AMNEVILLE GALAXIE  
ANDROMÈDE  
ANIM'15 COMMUNICATION & PRODUCTION  
A-NIME  
ANTEPRIMA  
ARACHNÉE CONCERTS  
ARACHNÉE PRODUCTIONS  
ARAGO  
ARCADIUM ANNECY  
AREMA - ORANGE VÉLODROME  
ARSENAL PRODUCTIONS  
ART FM PRODUCTION  
ART SCÉNIQUE  
ARTEFACT PRL  
ARTHUR WORLD  
ARTISTIC RECORDS  
ARTS ET LOISIRS GESTION A.L.G. - ARTEA  
ARTS LIVE ENTERTAINMENT  
ASSOCIATION PAROLES ET MUSIQUES  
ASTÉRIOS SPECTACLES  
ATALOU  
AUGURI PRODUCTIONS  
AUVERGNE ÉVÉNEMENTS SPECTACLES  
AVEC PLAISIR  
AZ PROD  
AZIMUTH PRODUCTIONS  
B.F.P SAS MEGASTARS  
BACKLINE  
BALADINS TOURS PRODUCTIONS  
BASE PRODUCTIONS

BATACLAN (LE)  
BELLEVUE  
BETTY B SAS  
BIG BRAVO SPECTACLES  
BL MUSIC EURL  
BLEU CITRON PRODUCTIONS  
BLUE LINE ORGANISATION  
BLUE LINE PRODUCTIONS  
BOITACLOUS  
BOOK YOUR SHOW (BYS)  
BOULE NOIRE (LA)  
BREST'AIM  
BRUNO PREDEBON PRODUCTIONS  
BVC ORGANISATION  
CA.MA.RO PRODUCTIONS  
CABARET SAUVAGE (LE)  
CAFÉ DE LA DANSE  
CAPITOLE (LE) STE EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS  
CARAMBA SPECTACLES  
CARTEL CONCERTS  
CASINO DE PARIS  
CÉLESTE PRODUCTIONS (LES GRANDES VOIX)  
CIGALE - KANTERBRAU  
C'KEL PROD  
CLAUDE WILD PRODUCTIONS  
COLMAR EXPO  
COMPACT  
CONSORTIUM STADE DE FRANCE  
CORIDA  
CRÉATIONS PRODUCTIONS MANAGEMENT  
CRISTAL PRODUCTION  
CUADRADA PRODUCTIONS  
CURIOSITÉS (LES)  
CYCO  
D.J.H.  
D2P SPECTACLES  
DAUDEY ORGANISATION  
DEB JAM  
DÉCIBELS PRODUCTIONS  
DERNIERS COUCHÉS (LES)  
DESSOUS DE SCÈNE PRODUCTIONS  
DH MANAGEMENT  
DIOGÈNE  
DIRECTO PRODUCTIONS  
DIVAN PRODUCTION  
DJAD PRODUCTION  
DUC DES LOMBARDS (LE)  
EASY RIDER PRODUCTIONS  
EDITIONS DE ROY (LES) - CONTROL PRODUCTION  
ELDRADO & CO  
ÉLISA  
ENCORE B  
ENCORE PRODUCTIONS  
ENRAGE CORPORATION  
ESPACES CULTURELS DU SILO D'ARENCE (LES)  
EUROCKÉENNES DE BELFORT (LES)  
EUROMUSES  
EUROPAVOX  
EUTERPE PROMOTION

EVENTS MADE IN FRANCE (EMF)  
F PRODUCTIONS  
F.L.P. (FRANCE LEDUC PRODUCTIONS)  
F2F MUSIC  
FAR PRODUCTION  
FESTIVAL AU FIL DES VOIX  
FESTIVAL DE CORNOUAILLE  
FESTIVAL DJANGO REINHARDT - FDR  
FESTIVAL INTERCÉLTIQUE DE L'ORIENT  
FESTIVAL NUITS DE CHAMPAGNE  
FESTIVAL PAPILLONS DE NUIT (ROC EN BAIE)  
FGL PRODUCTIONS  
FLOW SPECTACLES  
FOURMIS (LES)  
FRANCES METAVER PRODUCTIONS  
FRANCOFOLIES  
FRONTERA PRODUCTIONS (LA)  
FURAX  
GARACA - ROCK EN SEINE  
GAYANT EXPO  
GÉRARD DROUOT PRODUCTIONS  
GIANTSTEPS  
GINGER  
GLAZ'ART (LE)  
GRAND ORCHESTRE DU SPLENDID  
GROUPE F  
HALLE TONY GARNIER (LA)  
HARISSA MUSIC  
HÉLIUM PRODUCTIONS  
HÉRISSON  
HOMARD ET SAUCISSE PRODUCTION  
IDEE HALL ÉVÉNEMENTS  
IL TÉATRO PRODUCTIONS  
IMAGE PUBLIQUE  
INDIGO PRODUCTIONS  
INTERCONCERTS  
J.H.D. PRODUCTION (ALIAS PRODUCTION)  
JEANINE ROZE PRODUCTION  
JEAN-PHILIPPE BOUCHARD PRODUCTIONS  
JM ORGANISATION  
JMD PRODUCTION  
JUNZI ARTS  
JUST LOOKING PRODUCTIONS  
JUSTE POUR RIRE  
K PRODUCTION  
KABOTINE  
KAMARILLA  
KARAVANE PRODUCTIONS  
KDT'S TALENTS BOOKING  
KI M'AIME ME SUIVE  
K-WET PRODUCTION  
LA 440  
LABEL LN PRODUCTIONS  
LAGARDÈRE LIVE ENTERTAINEMENT  
LATINISSIMO FIESTA DES SUDS  
LENN PRODUCTION  
LIBERTÉ (LE) - L'ETAGE  
LIFE LIVE  
LILLO (J'ARENA 92)

LITTLE BROS.  
 LIVE NATION FRANCE FESTIVALS  
 LIVE NATION SAS  
 LLING MUSIC  
 LM ORGANISATIONS  
 LMD PRODUCTIONS  
 LOOP PRODUCTIONS  
 LORELEI PRODUCTION  
 LOS PRODUCTION  
 LOSP  
 LOUP BLANC (LE)  
 M.L.P.  
 M2 PRODUCTIONS  
 M6 ÉVÉNEMENTS  
 MAD IN EVENT  
 MAD MINUTE MUSIC  
 MAMA  
 MARC MONDON PRODUCTIONS  
 MARGO SAS (GAROROCK)  
 MAROQUINERIE (LA)  
 MARY-JOSÉE PRODUCTIONS  
 MCS  
 MÉLODIE DU BONHEUR (LA) - SUPER !  
 MÉLODYN PRODUCTIONS  
 MÉTISETE  
 MIALA  
 MIEUX CE SERAIT INDECENT INC  
 MIGAL PRODUCTIONS  
 MISTER IBE  
 MONIE'S PROD  
 MONOLITHE PRODUCTIONS  
 MORGANE EVENTS  
 MOTOCULTOR FEST PROD  
 MP MUSIC - ENZO PRODUCTIONS  
 MULHOUSE EXPO SAEM  
 MUR DU SONGE (LE)  
 MUSIC FOR EVER PRODUCTION  
 MUSIC LINE PRODUCTIONS  
 MUSILAC  
 MY FAVOURITE THINGS  
 MYSTER BLACK PRODUCTIONS  
 NANCY JAZZ PULSATIONS  
 NDP PROJECT POMME MUSIC  
 NEMO  
 NEONOVO  
 NEW MORNING  
 NG PRODUCTIONS  
 NINKAST MUSIQUES  
 NOTICE FRANCE  
 NUEVA ONDA PRODUCTION  
 O SPECTACLES  
 OCTOPUS  
 OLYMPIA (L')  
 OLYMPIA PRODUCTION  
 ORCADE SPECTACLES  
 ORIZA - LA BELLEVILLOISE  
 P BOX  
 PALAIS NIKAIA  
 PALESTRE (LA)

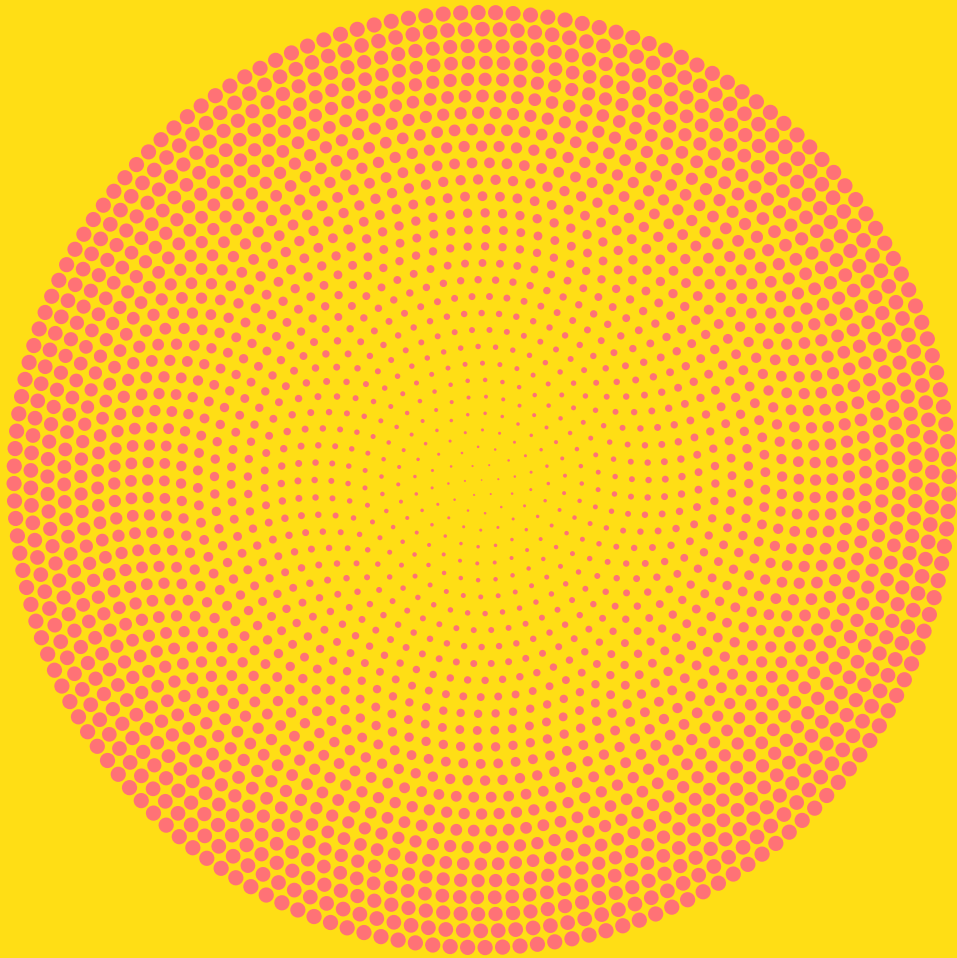
PANDA EVENTS  
 PDS EVENTS - PALAIS DES SPORTS DU GOSIER  
 PERISCOPE (LE)  
 PFPB PRODUCTIONS  
 PI POLE  
 PILOTE PRODUCTIONS (LE)  
 PIP POP CONCERTS  
 PLAN B EVENEMENTS  
 PLAY TWO  
 PLEINS FEUX ORGANISATION  
 PLEYEL GESTION (SALLE PLEYEL)  
 PLUS DE SONS (FESTIVAL ROCK EN SEINE)  
 POLE'N PRODUCTIONS  
 PREMIER RANG  
 PRINTEMPS DE BOURGES (LE)  
 PRINTEMPS MUSICAL DE PEROUGES  
 PROD JV (LA)  
 PROD'EVEN  
 PRODUCTIONS DU CHICON (LES)  
 PRODUCTIONS FASCINANTES (LES)  
 PRODUCTIONS PAUL LEDERMAN  
 PYRPROD  
 QUARTIER LIBRE PRODUCTIONS  
 QUATRE 4-0  
 RACHIDOU MUSIC  
 RADICAL PRODUCTION  
 RADIO CLASSIQUE  
 RAT DES VILLES (LE)  
 RÉGIE SCÈNE  
 RÉMI PERRIER ORGANISATION  
 RICHARD WALTER PRODUCTIONS  
 ROCK TYMPANS  
 ROCKSTORE  
 RUQ SPECTACLES  
 SAEM TOURS ÉVÉNEMENTS  
 SAKIFO PRODUCTION  
 SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS  
 SAS (LA)  
 SCENIZZ  
 SCHERZO CONCERTS & PRODUCTION  
 SENSO - BORDEAUX MÉTROPOLE ARENA  
 SENTIER DES HALLES (LE)  
 SHERPAH PRODUCTIONS (SYCOMORE INTERNATIONAL)  
 SINNY & OOKO  
 SMALL IS BEAUTIFUL PROD (SIB PROD)  
 SNAPSHOT  
 SNC LIT (LE TRIANON/L'ELYSÉE MONTMARTRE)  
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA GAÏTÉ LYRIQUE - SEGL  
 SOLIDARITÉ SIDA  
 SO-LIVE  
 SOUND SURVEYOR SARL  
 SPEAKEASY  
 SPECTACLES PATRICIA SANSONETTO  
 STAGE ENTERTAINMENT FRANCE  
 STE D'EXPLOITATION DU PALAIS DES SPORTS  
 STRATÈGES ORGANISATION  
 SUD CONCERTS  
 SUDS, À ARLES  
 SUNSET & SUNSIDE

SURPRIZE  
 TALOWA PRODUCTIONS  
 TCHOLELE PRODUCTIONS  
 TEKNICITÉ CULTURE ET DÉVELOPPEMENT  
 TEMPS LIBRE PRODUCTION  
 TF1 PRODUCTION  
 THE TALENT BOUTIQUE  
 TORPEDO PRODUCTIONS  
 TOURING  
 TRAFFIX MUSIC  
 TRANS MUSICALES  
 TRANSMISSION  
 TRENTE PRODUCTIONS  
 TS 3  
 TSE  
 UGO AND PLAY  
 ULYSSE MAISON D'ARTISTES  
 UNI-T  
 UN ÉTÉ 44  
 USINE (L')  
 VANTAGE PROD  
 VARION PRODUCTIONS  
 VERONE PRODUCTIONS  
 VERSION ORIGINALE MUSIC  
 VERYSHOW PRODUCTIONS  
 VICTORIE MUSIC  
 VIEILLES CHARRUES (LES)  
 VIPARIS LE PALAIS DES CONGRES DE PARIS  
 VISITEURS DU SOIR (LES)  
 VISUEL  
 VIVE LA PROD  
 VOLUME  
 W SPECTACLE  
 WAM PRODUCTIONS  
 WART  
 WLA EVENTS  
 WLG SAS (FESTIVAL WE LOVE GREEN)  
 YUMA PRODUCTIONS  
 ZAMORA PRODUCTIONS  
 ZEN GESTION  
 ZÉNITH D'AMIENS METROPOLE  
 ZÉNITH DE CAEN - NORMANDIE  
 ZÉNITH DE DIJON  
 ZÉNITH DE LILLE  
 ZÉNITH DE LIMOGES  
 ZÉNITH DE NANCY  
 ZÉNITH DE PAU (SEM)  
 ZÉNITH DE STRASBOURG (SNC)  
 ZÉNITH D'ORLÉANS  
 ZÉNITH NANTES MÉTROPOLE  
 ZÉNITH OMEGA  
 ZÉNITH PARIS LA VILLETTE  
 ZÉNITH SUD (LE) - MONTPELLIER EVENTS  
 ZOUAVE



# Les mandats du **PRODISS**





LE PRODISS  
AU SERVICE  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

MANDATS  
DU PRODISS

# Les mandats du PRODISS

## Instances et fédérations

### AFDAS

FONDS D'ASSURANCE FORMATION  
DES SECTEURS DE LA CULTURE,  
DE LA COMMUNICATION ET DES BIENS

L'Afdas est le partenaire formation des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs : Opca, Octa, Opacif pour les entreprises et salariés, organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs, opérateur du conseil en évolution professionnelle. L'Afdas est une association loi 1901 gérée par un conseil d'administration paritaire. Les différentes branches d'activités sont regroupées en 7 conseils paritaires intitulés « Spectacle vivant », « Loisirs », « Audiovisuel », « Exploitation cinéma et distribution de films », « Publicité et distribution directe », « Presse et agences de presse », « Édition ».

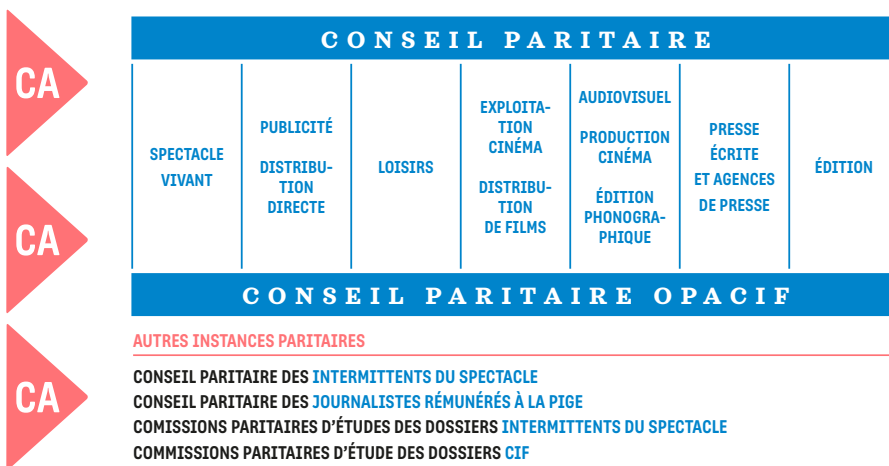
Instances où le PRODISS siège :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

#### LES CONSEILS PARITAIRES

Les conseils paritaires de l'Afdas mettent en œuvre la politique de formation professionnelle et de professionnalisation, en prenant en considération les orientations adoptées par les CPNEF, notamment la CPNEF du spectacle vivant (voir ci-dessous), en application des dispositions législatives et réglementaires telle qu'elle résulte de l'accord collectif applicable à la branche considérée, dans le cadre des décisions du conseil d'administration de l'Afdas. Ils peuvent faire des propositions d'orientation aux conseils paritaires interbranches.



#### CONSEIL PARITAIRE DES CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATIONS (CIF)

Représentante PRODISS :  
Malika Séguineau (suppléante)

Le conseil paritaire des congés individuels de formation gère, conformément au dispositif légal, réglementaire et conventionnel, les dispositifs prévus dans l'accord relatif à la gestion des congés individuels de formation en vigueur. Le conseil paritaire des congés individuels de formation définit les priorités et les modalités de prise en charge des actions imputables au titre de ce régime, ainsi que les modalités d'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi, après consultation des conseils paritaires des sections professionnelles.

#### CONSEIL PARITAIRE DES INTERMITTENTS (ARTISTES ET TECHNICIENS)

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

Le conseil paritaire des salariés intermittents du spectacle, par délégation du conseil d'administration :

- répartit les contributions versées par les employeurs entre les différents régimes de la formation professionnelle continue, et ce, en application de l'article L. 6331-56 du Code du travail, et de l'accord en vigueur prévu à l'article L. 6331-55 du Code du travail ;
- gère les ressources de l'Afdas relatives à la formation professionnelle des salariés intermittents du spectacle ;
- met en œuvre l'accord relatif à l'organisation de la formation professionnelle continue des salariés intermittents du spectacle en vigueur. Il définit les priorités et les modalités de prise en charge des actions imputables au titre de la formation professionnelle continue et relatives aux intermittents du spectacle, ainsi que les modalités d'accompagnement de cette catégorie de personnel.



### CONSEIL PARITAIRE DU SPECTACLE VIVANT (POUR LES SALARIÉS PERMANENTS)

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

#### LES COMMISSIONS PARITAIRES

Les commissions paritaires ont pour prérogative et responsabilité la gestion d'un plan de formation dans le cadre et sur le principe de la solidarité qui s'impose aux entreprises assujetties. Si une CPNEF couvre le champ concerné par la commission paritaire professionnelle, elle lui propose les priorités de formation dans le cadre des accords applicables au champ concerné. La commission paritaire professionnelle met en œuvre le plan de formation des professionnels concernés.

#### COMMISSION PARITAIRE D'ÉTUDE DES DOSSIERS CIF

Représentants PRODISS :  
Pauline Auberger (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

#### COMMISSION PARITAIRE MUSIQUE

Représentants PRODISS :  
Pierre Renauld (titulaire - élu président employeurs en janvier 2017) et Pauline Auberger (suppléante)

#### COMMISSION PARITAIRE DES TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT

Représentants PRODISS :  
Pierre Renauld (titulaire)  
et Pauline Auberger (suppléante)

### AGI-SON

Depuis plus de dix ans, AGI-SON mène avec rigueur et expertise la mission que ses membres fondateurs lui ont fixée : mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore dans les musiques amplifiées.

Instances où le PRODISS siège :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants PRODISS :  
Fabrice Laffon (Divan du Monde) (titulaire)  
remplacé par Mylène Huard (Zénith de Dijon)  
depuis le 29 mars 2017 (trésorière)  
et Malika Séguineau (suppléante)

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Représentante PRODISS :  
Lily Fisher (Zénith de Paris)

### AUDIENS

Acteur de l'économie sociale et solidaire, Audiens est le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias. Il accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

Instances où le PRODISS siège :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION AUDIENS RETRAITE AGIRC

Représentant PRODISS : Pierre Renauld

#### COMMISSION SOCIALE D'AUDIENS RETRAITE AGIRC

Représentant PRODISS : Pierre Renauld

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE MOYENS AUDIENS ET DE LA SOMMITALE

Représentant PRODISS : Pierre Renauld

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUDIENS PRÉVOYANCE

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau et Jules Frutos

#### COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLUB ABC

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau et Pierre Renauld

#### CPAC ARRCO

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

## **BUREAU EXPORT**

Créé en 1993, le Bureau Export accompagne la filière musicale française dans le développement de ses artistes à l'international, dans le domaine des musiques actuelles et des musiques classiques.

Instances où le PRODISS siège :

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Représentants CNV :

Angelo Gopee (Live Nation)

et Malika Séguineau (PRODISS) - titulaires

Geneviève Girard (Azimuth Productions) - suppléante

### **BUREAU**

Vice-président : Angelo Gopee (Live Nation)

Secrétaire générale :

Malika Seguineau (PRODISS)

### **PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 1 »**

**SOUTIEN AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ARTISTES À L'INTERNATIONAL SUR PLUSIEURS TERRITOIRES**

Représentants PRODISS :

Boris Jourdain (IN VIVO - Sound Surveyor) - titulaire

Bernard Batzen (Azimuth Productions) - titulaire

Clotaire Buche (Junzi Arts) - suppléant

Sébastien Zamora (Zamora Productions) - suppléant

Matthias Leullier (Live Nation) - suppléant

### **PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 2 »**

**SOUTIEN À LA STRATÉGIE DES ARTISTES CONFIRMÉS À L'INTERNATIONAL, SOUHAITANT PÉRENNISER UN PROJET SUR UN OU PLUSIEURS TERRITOIRES DE MARCHÉ MAJEUR**

Représentants PRODISS :

Clotaire Buche (Junzi Arts) - titulaire

Sébastien Zamora (Zamora Productions) - titulaire

Matthias Leullier (Live Nation) - titulaire

Emilie Houdebine (Traffix Music) - suppléante

Bernard Batzen (Azimuth Productions) - suppléant

### **PROGRAMME « EXPORT/JAZZ »**

**SOUTIEN À UNE OU PLUSIEURS ACTIONS PONCTUELLES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET À L'INTERNATIONAL**

Représentants PRODISS :

Reno Di Matteo (Anteprima Productions)

Benjamin Levy (BL Music Productions)

## **CFPTS**

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE :**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Représentante PRODISS : Pauline Auberger

## **CNV**

Le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) est un établissement public industriel et commercial (EPIC), créé par la Loi n°2002-5 (article 30) du 4 janvier 2002. Le champ de ses activités inclut depuis peu une mission d'observation du secteur afin d'améliorer la connaissance des conditions de production et de diffusion des spectacles en France. Il a aussi pour tâche de suivre le programme et le cahier des charges des Zéniths.

La mission du CNV est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

Gilles Petit est président du CNV depuis le 3 mars 2016. Son mandat est arrivé à échéance en mai 2017. Son renouvellement, validé par le collège professionnel du conseil d'administration du CNV pour une durée de trois ans, a été confirmé par décret du Président de la République en date du 07 août 2017, publié au Journal officiel le 09 août 2017.



Instances où le PRODISS siège :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION\***

Administrateurs du Collège  
des entrepreneurs de spectacles

**Membres titulaires :**

**Gilles Petit** (Président - Little Bros.) - titulaire  
**Mylène Huard** (Zénith de Dijon) - suppléante  
**Luc Gaurichon** (Caramba Spectacles) - titulaire  
**Geneviève Girard** (Azimuth Productions) - suppléante  
**Pascal Bernardin** (Encore Productions) - titulaire  
**Frédéric Saint-Dizier** (Label LN Productions) - suppléant

**Personnalités qualifiées :**

**Malika Séguineau** (PRODISS, administratrice  
du Centre de Ressources du CNV)  
**Jules Frutos** (Alias/J.H.D.)  
**Christophe Davy - Doudou** (Radical Production)

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

(Présidents des commissions spécialisées)  
Mandats jusqu'au 27 juin 2017

**Représentants PRODISS :**

**COMMISSION 1**

**Pascal Bernardin** (Encore Productions)

**COMMISSION 2**

**Michel Goudard** (Euterpe Promotion)

**COMMISSION 4-5/1**

**Dominique Revert** (Alias/J.H.D.)

**COMMISSION 4-5/2**

**Christophe Bosq** (3C)

**COMMISSION 6**

**Mylène Huard** (Zénith de Dijon)

**COMMISSION 7**

**Pierre-Pascal Houdebine** (Furax)

**COMMISSION 9**

**Florent Decroix** (AGDL Productions) -  
*la commission 9 a été supprimée en décembre 2016*

**Personnalité qualifiée : Malika Séguineau** (PRODISS)

**Président du CNV : Gilles Petit**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

(Présidents des commissions spécialisées)  
Mandats depuis le 28 juin 2017

**Représentants PRODISS :**

**COMMISSION 1**

**Pierre-Pascal Houdebine** (Furax)

**COMMISSION 2**

**Béatrice Macé** (Trans Musicales)

**COMMISSION 4-5/1**

**Christophe Bosq** (3C)

**COMMISSION 4-5/2**

**Thierry Langlois** (UNI-T)

**COMMISSION 6**

**Mylène Huard** (Zénith de Dijon)

**COMMISSION 7**

**Gilles Jumaire** (Bleu Citron)

**Personnalité qualifiée : Malika Séguineau** (PRODISS)

**Président du CNV : Gilles Petit**

**COMMISSIONS**

(Mandats jusqu'au 27 juin 2017)

**Représentants PRODISS :**

**COMMISSION 1**

« Comptes entrepreneurs  
et économie des entreprises »

**Pascal Bernardin** (Encore Productions)

**Jean-Luc Rousselet** (Dessous de Scène Productions)

**Michel Lumbroso** (K-WET Production)

**Valérie Etienne** (F2F Music)

**Julien Lavergne** (AZ Prod)

**COMMISSION 2**

« Festivals »

**Michel Goudard** (Euterpe Promotion)

**Jérôme Langlet** (Lagardère Live Entertainment)

**Gérard Pont** (Francofolies)

**Bertrand Aubonnet** (P BOX)

**Christel Martinet** (Corida)

**Frédéric Mazzolini** (Zamora Productions)

**COMMISSION 3**

« Structuration et développement  
professionnels »

**Sandrine Marrel** (Caramba Spectacles)

**Anne-Sophie Gadrey** (AGDL Productions)

**Sylvain Baudriller** (Bleu Citron)

**Myriam Kanou** (Migal Productions)

**Boris Jourdain** (Sound Surveyor SARL)

**Lily Fisher** (Zénith de Paris)

**COMMISSION 4-5 (SECTION 1)**

« Production »

**Dominique Revert** (Alias/J.H.D.),

**Geneviève Girard** (Azimuth Productions)

**Corinne Serres** (Mad Minute Music)

**Frédéric Saint-Dizier** (Label LN Productions)

**Luc Gaurichon** (Caramba Spectacles)

**Matthieu Drouot** (Gérard Drouot Productions)

**COMMISSION 4-5 (SECTION 2)**

« Production »

**Christophe Bosq** (3C)

**Olivier Jouan** (La Prod JV)

**Thierry Langlois** (UNI-T)

**Emmanuel Tallieu** (TS 3)

**René Gentil** (Radical Production)

**Yann Dernaucourt** (L'Olympia)

**COMMISSION 6**

« Aménagement et équipement  
des salles de spectacles »

**Mylène Huard** (Zénith de Dijon)

**Frédéric Jérôme** (Le Casino de Paris)

**Denis Turmel** (Zénith de Nantes)

**François Marseguerra** (Il Teatro Productions)

**Sébastien Vidal** (Le Duc des Lombards)

**COMMISSION 7**

« Activité des Salles de spectacles »

**Pierre-Pascal Houdebine** (Furax)

**Gilles Jumaire** (Bleu Citron)

**Laurent Sabatier** (Avec Plaisir)

**Xavier Réchain** (Zénith de Limoges)

**Fanny Jourdan** (Le Sentier des Halles)

**COMMISSION 8**

« Résidences »

**Alex Aujolas** (Le Périscope)

**COMMISSION 9**

« Export » - *supprimée en décembre 2016*

**Florent Decroix** (AGDL Productions)

**Emilie Houdebine** (Traffix Music)

**Bernard Batzen** (Azimuth Productions)

**Ariane Ancrì** (Alias/J.H.D.)

\* | Les mandats occupés demeurent inchangés avec la publication  
de l'arrêté du 23 juin 2017.

## COMMISSIONS

(Mandats depuis le 28 juin 2017)

Représentants PRODISS :

### COMMISSION 1

« Comptes entrepreneures et économie des entreprises »

Pierre-Pascal Houdebine (Furax)

Jean-Luc Rousselet (Dessous de Scène Productions)

Valérie Etienne (F2F Music)

Guillaume Benfeghoul (Allo Floride Productions)

Julien Lavergne (AZ Prod)

### COMMISSION 2

« Festivals »

Béatrice Macé (Trans Musicales)

Dominique Revert (J.H.D./Alias)

Pascal Bernardin (Encore Productions)

Gérard Pont (Francofolies)

Christel Martinet (Corida)

Frédéric Mazzolini (Zamora Productions)

### COMMISSION 3

« Structuration et développement professionnels »

Sandrine Marrel (Caramba Spectacles)

Anne-Sophie Gadrey (AGDL Productions)

Sylvain Baudriller (Bleu Citron)

Myriam Kanou (Migal Productions)

Boris Jourdain (Sound Surveyor SARL)

Alexandre Baud (Quartier Libre Productions)

### COMMISSION 4-5 (SECTION 1)

« Production »

Christophe Bosq (3C)

Geneviève Girard (Azimuth Productions)

Bertrand Aubonnet (P BOX)

René Gentil (Radical Production)

Frédéric Saint-Dizier (Label LN Productions)

Charlotte Gluzman (Auguri Productions)

### COMMISSION 4-5 (SECTION 2)

« Production »

Thierry Langlois (UNI-T)

Emmanuel Tallieu (TS 3)

Yann Dernaucourt (L'Olympia)

Corinne Serre (Mad Minute Musique)

Lily Fisher (Zénith de Paris)

Joran Le Corre (Wart)

### COMMISSION 6

« Aménagement et équipement des salles de spectacles »

Mylène Huard (Zénith de Dijon)

Frédéric Jérôme (Le Casino de Paris)

Denis Turmel (Zénith de Nantes)

Cristelle Gianni (Le Trianon-L'Elysée

Montmartre)

Sébastien Vidal (Le Duc des Lombards)

### COMMISSION 7

« Activité des Salles de spectacles »

Gilles Jumaire (Bleu Citron)

Laurent Sabatier (Avec Plaisir)

Xavier Réchain (Zénith de Limoges)

Fanny Jourdan (Le Sentier des Halles)

Charlotte Guiot (Arachnée Concerts)

### COMMISSION 8

« Résidences »

Alexandra Groseiller (Live Nation)

### COMMISSION PERMANENTE ZÉNITH

Pascal Bernardin (Encore Productions)

Michel Goudard (Euterpe Promotion)

Dominique Revert (Alias/J.H.D.)

Christophe Bosq (3C)

Mylène Huard (Zénith de Dijon)

Pierre-Pascal Houdebine (Furax)

Florent Decroix (AGDL Productions)

Personnalité qualifiée : Malika Séguineau

### COMITÉ D'ENGAGEMENT - FONDS D'URGENCE

Représentants PRODISS :

Gilles Petit

Dominique Revert (Alias/J.H.D.) - titulaire

Christophe Davy (Radical Production) - suppléant

François Missonnier-Garaca (Rock En Seine) - titulaire

Yann Dernaucourt (L'Olympia) - suppléant

Jean-Claude Auclair (L'Alhambra) - titulaire

Lily Fisher (Zénith de Paris) - suppléante

Malika Séguineau (PRODISS) - titulaire

Geneviève Girard (Azimuth Productions) - suppléante

## COREPS OCCITANIE

### COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE EN OCCITANIE (DEPUIS MARS 2017)

### COMITÉ DE PILOTAGE

Représentants PRODISS :

David Garcia (La Frontera Productions)

Sophie Levy Valensi (Bleu Citron Productions /  
Association Les Curiosités)



## CPNEF SV

### COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI-FORMATION DU SPECTACLE VIVANT

La CPNEF-SV a été créée par les organisations professionnelles représentatives des employeurs et des salariés du spectacle vivant en juin 1993. Elle agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant.

Elle assure le pilotage de l'Observatoire. Prospectif des Métiers et des Qualifications, en lien avec l'Afdas, sur tous les arts de la scène, sur l'ensemble des entreprises du spectacle vivant, secteur public et privé, quelles que soient leurs activités (production, diffusion, tournées, exploitation de lieux et prestations de services techniques).

Instances où le PRODISS siège :

#### BUREAU

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

#### GROUPES DE TRAVAIL

##### CCP

(Certificat de qualification professionnelle)  
Gestion sonore et fondamentaux à la prévention des risques

Représentants PRODISS :  
Pierre Renauld et Pauline Auberger

#### LE GUIDES DES MÉTIERS

Personnels administratifs : relations avec le public, commercialisation, billetterie, accueil, communication.

Représentants PRODISS :  
Pierre Renauld et Pauline Auberger

## CAISSE DES CONGÉS SPECTACLES

La Caisse des congés spectacles assure le service du congé payé aux artistes et techniciens qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur au cours des douze mois précédant la demande de congé.

Instances où le PRODISS siège :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS :  
Malika Séguineau (membre de droit)

#### COMMISSION PARITAIRE

Représentante PRODISS :  
Malika Séguineau (membre de droit)

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

## CNPS

### CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

Le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et ses sous-commissions : la commission emploi et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré.

Le CNPS est un lieu important d'information et d'échanges sur les questions concernant les professions du spectacle vivant et enregistré. Présidé par le ministre chargé de la Culture, le Conseil est la seule instance qui peut être consultée par le Gouvernement sur l'ensemble du champ du spectacle, vivant et enregistré.

Instances où le PRODISS siège :

#### LA SÉANCE PLÉNIÈRE EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### LA SOUS-COMMISSION DE L'EMPLOI DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

#### LA SOUS-COMMISSION POUR L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

## CMB

### CENTRE MÉDICAL DE LA BOURSE

Le CMB est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le Code du travail.

L'équipe pluridisciplinaire du CMB conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés.

**Au-delà de la visite médicale individuelle, le CMB développe des actions :**

- de prévention en milieu du travail ;
- d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il développe également une compétence professionnelle nationale pour les intermittents du spectacle. Un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009, par les partenaires sociaux du spectacle mandate le CMB pour le suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle sur le territoire national.

Instances où le PRODISS siège :

#### CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS

Il veille au suivi de l'accord collectif national interbranches de 2009, au bon fonctionnement de l'Observatoire de la Santé au Travail des Artistes et Techniciens du Spectacle.

#### COMMISSION DE CONTRÔLE DU CMB

Instance de surveillance chargée de contrôler l'organisation et le fonctionnement du service.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

## CPC

### COMMISSION CONSULTATIVE DU SPECTACLE VIVANT

Le CPC formule des avis et des propositions sur la création et l'actualisation ou la suppression des diplômes, des certifications professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, ainsi que sur les règles et les critères régissant l'accès à la certification (8 représentants employeurs et 8 représentants salariés).

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau et Pierre Renauld

## COMMISSION DE DÉSAFFECTATION

Cette commission paritaire, au sein du ministère de la Culture et de la Communication, est chargée de donner un avis sur les changements d'affectation des salles de spectacles.

Représentant PRODISS :  
Frédéric Jérôme (Casino de Paris)

## LES FORMATIONS D'ISSOUDUN

Créées en 1989, Les Formations d'Issoudun ont été précurseurs dans l'enseignement de la production musicale en proposant la formation de « Manager du Monde de la Musique », appelée aujourd'hui « Assistant de Production », et complétée par deux autres formations longues appelées « Régisseur de Production » et « Technicien Backliner ». Ces stages sont, aujourd'hui, reconnus par l'ensemble de la profession. D'autres formations courtes sont également proposées, telles que l'Organisation du monde de la Musique ou la Sécurité des lieux de spectacles.

Président PRODISS :  
Frédéric Saint-Dizier (Label LN Productions)  
remplacé par Laurent Sabatier (Avec Plaisir)  
à compter de juillet 2017

## FEPS

### FÉDÉRATION DES EMPLOYEURS DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ET SUBVENTIONNÉ

Fondée en 2004, la FEPS regroupe des organisations d'employeurs du spectacle vivant, représentatives dans les champs du secteur public et du secteur privé.

Sont membres de la FEPS :

■ **POUR LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ :** PRODISS, SNES (Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles), SNDTP (Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé), CAMULC (Syndicat des Cabarets Music-Halls et Lieux de Création) et le SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel)

■ **POUR LE SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ :** SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs de Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), CPDO (Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra), SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques) et SYNOLYR (Syndicat National des Orchestres et des Théâtres Lyriques)

Elle fédère plus de 1000 entreprises qui créent, produisent et diffusent des spectacles qui relèvent de disciplines multiples - théâtre, opéra, musique classique, musiques actuelles et populaires, danse, cirque, spectacles de cabarets, de variété, d'art de la rue, de formes traditionnelles, nouvelles ou alternatives - et qui rencontrent un public nombreux. Les relations durables établies entre les membres de la FEPS sont indispensables tant à la reconnaissance des entreprises qu'ils représentent qu'à la diversité de l'expression artistique et culturelle française.

Instances où le PRODISS siège :

### CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPES DE TRAVAIL

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire)  
et Pierre Renauld (suppléant)

Malika Séguineau est présidente de la FEPS depuis novembre 2016.

## FESAC

La Fédération des Entreprises du Spectacle Vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma, FESAC, a été créée en avril 1998.

La FESAC regroupe :

- les organisations professionnelles du spectacle vivant, de la Musique ;
- de la radiodiffusion ;
- de la télédiffusion ;
- de la production audiovisuelle et cinématographique, de l'édition ;
- de l'édition phonographique ;
- de la prestation technique.

Instances où le PRODISS siège :

### BUREAU

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

### GROUPES DE TRAVAIL RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES

Représentants PRODISS :  
Malika Séguineau (titulaire et trésorière jusqu'en décembre 2016) et Pierre Renauld (suppléant)

Malika Séguineau est vice-présidente de la FESAC depuis décembre 2016.



## **CNEFOP**

**CENTRE NATIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION  
ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

## **TOUS POUR LA MUSIQUE**

Tous Pour La Musique est une association qui fédère les professions de la musique : auteurs, compositeurs, artistes interprètes et musiciens, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles et diffuseurs, afin de promouvoir la création musicale en France dans toute sa diversité, en particulier les nouveaux talents.

### Ses actions:

- Mettre la musique en valeur ;
- Informer sur la diversité des métiers qui composent la filière et favoriser la compréhension de ses mécanismes complexes ;
- Expliquer la propriété intellectuelle et le droit d'auteur ;
- Promouvoir les nouveaux services musicaux qui respectent la chaîne des ayants droit.

### Instances où le PRODISS siège :

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU :**

##### Représentants PRODISS :

Malika Séguineau  
et Aline Renet (vice-présidente du Bureau)

## **VICTOIRES DE LA MUSIQUE**

Les Victoires de la musique sont une cérémonie de remise de prix qui se tient annuellement en France depuis 1985 et au cours de laquelle sont décernés des trophées nommés « Victoires » à des artistes du monde de la musique produits dans le monde francophone lors de l'année écoulée.

### Instance où le PRODISS siège :

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### Représentants PRODISS :

Aline Renet  
Rémi Perrier (Rémi Perrier Organisation)  
Alain Lahana (Le Rat des Villes)  
Geneviève Girard (Azimuth Productions) remplace  
Rémi Perrier depuis mai 2017



**IMPRESSION**

Imprimé en septembre 2017 par GRAFIK+

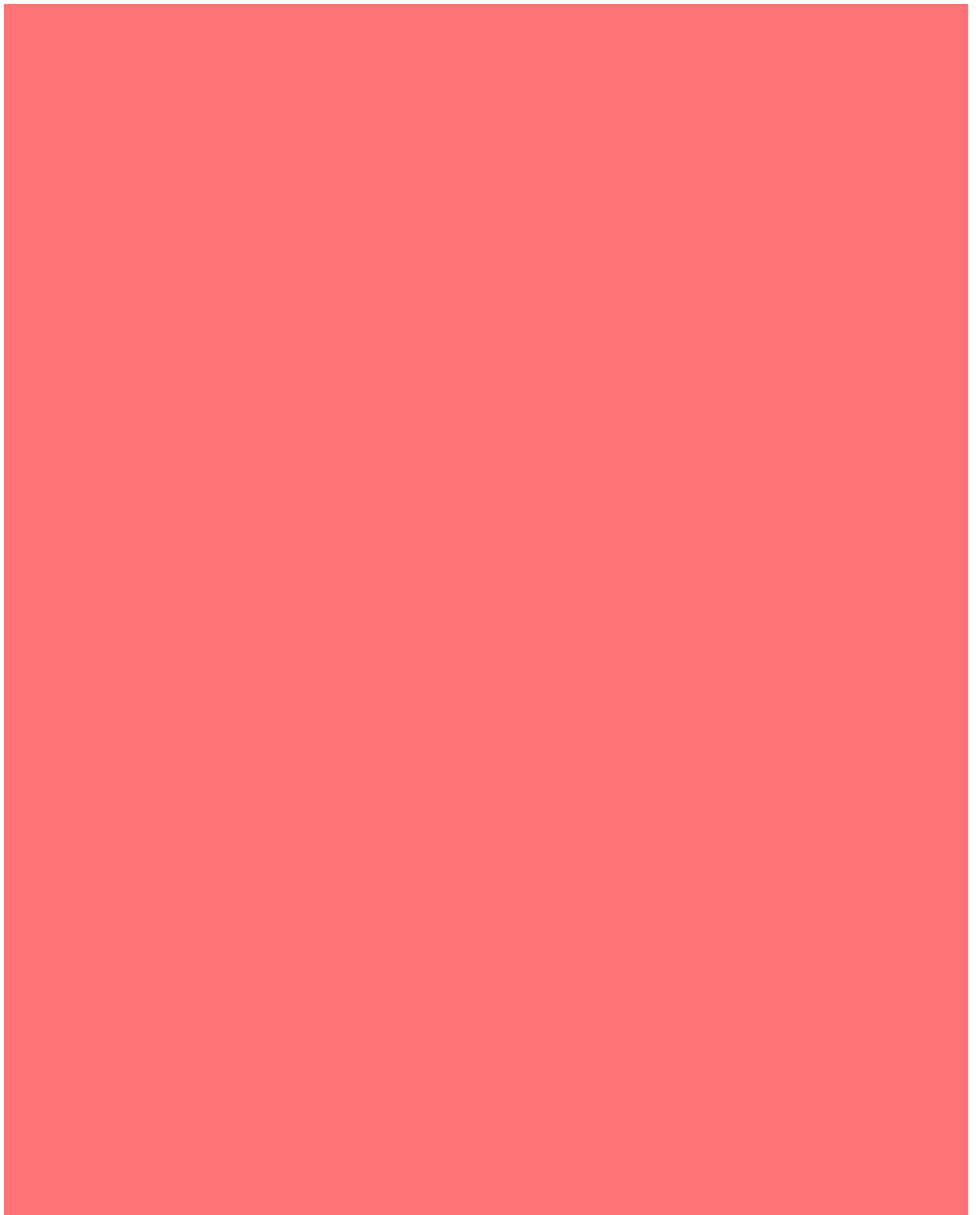
**CRÉDIT PHOTO**

Philippe Levy  
Portrait de la direction  
(Président, Bureau, Déléguée générale)  
et de l'équipe permanente.  
1999-2017 getty images, inc.  
tous droits réservés

**DESIGN GRAPHIQUE**

[www.matesco.com](http://www.matesco.com)







SYNDICAT NATIONAL  
DU SPECTACLE MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

23, RUE DU RENARD 75004 PARIS

**T** +33 1 42 65 73 13

**F** +33 1 42 65 73 23

**S** [WWW.PRODISS.ORG](http://WWW.PRODISS.ORG)

[WWW.PROSCENIUM.FR](http://WWW.PROSCENIUM.FR)

**E** [PRODISS@PRODISS.ORG](mailto:PRODISS@PRODISS.ORG)

 [@PRODISS](https://twitter.com/PRODISS)